Vers l'égalité

Plan d'action en matière de condition féminine

Bilan 1988-1989

Activités 1989-1990

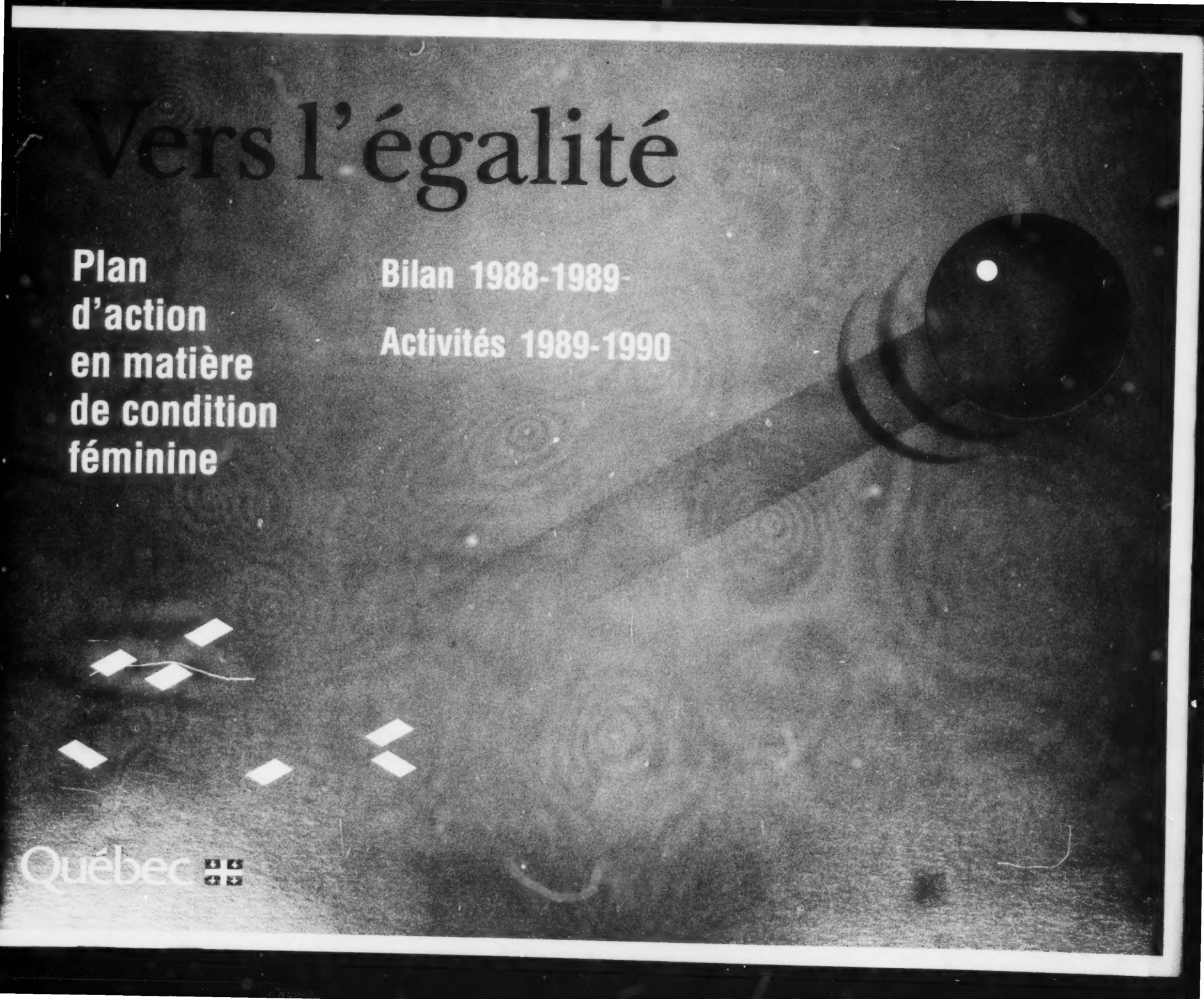

Québec

90-02987/

Serge Jongué

Mot de la ministre déléguée à la Condition féminine

Il me fait plaisir de vous présenter le troisième et dernier plan d'action annuel relié aux orientations triennales en matière de condition féminine, rendues publiques à l'automne 1987 sous le titre ***Vers l'égalité.***

L'année 1989-1990 est une année importante. Il s'agit en effet de mener à terme plusieurs projets auxquels le gouvernement s'est engagé il y a trois ans. Avec les efforts conjugués de mes collègues, j'ai bon espoir d'arriver à des résultats satisfaisants au terme de cette année. Cette marche vers l'égalité à laquelle nous aspirons ne sera pas restée une vue de l'esprit puisque des mesures concrètes et tangibles pourront témoigner du chemin parcouru.

Dans un contexte où il nous faut conjuguer besoins nouveaux et restrictions budgétaires, les gains, même relativement petits, représentent une source de fierté. Je me réjouis donc des progrès accomplis jusqu'à maintenant, et spécialement au cours de l'année qui vient de s'écouler, alors que nous avons franchi plusieurs étapes dans d'importants dossiers, comme les droits économiques des époux, la perception des pensions alimentaires, les régimes de retraite, les services de garde, la sécurité du revenu, la santé mentale, l'aide aux victimes d'actes criminels, pour ne citer que quelques exemples. Ces résultats sont certes éloquents et me font entrevoir l'année qui vient avec optimisme.

Voici donc un portrait succinct du contenu de ce plan d'action 1989-1990.

Pour les **groupes de femmes,** *outre le maintien et l'amélioration des mécanismes d'information, de consultation et de concertation déjà existants, le gouvernement a voulu cette année apporter sa contribution aux activités qui seront organisées, tant par les groupes de femmes qu'à travers l'appareil gouvernemental, en vue de souligner le 50e anniversaire de l'obtention du droit de vote des Québécoises. À cet effet, des démarches ont été entreprises afin d'obtenir des subventions importantes pour le groupe FRAPPE, pour Femmes en tête et pour des organismes régionaux afin de contribuer à la réalisation de leurs projets. Au total, un montant de 800 000 $ sera accordé.*

En ce qui touche **l'égalité des conjoints**, *le gouvernement envisage cette année une série de mesures qui visent à corriger les situations d'inégalité économique entre les époux. La principale consiste à faire adopter par l'Assemblée nationale le projet de loi créant un patrimoine familial automatiquement partageable à la dissolution du mariage. Mentionnons également l'inscription à l'agenda des travaux de plusieurs ministères, de la question des conjoints de fait, dont la réalité ne cesse de progresser puisque, selon des données de 1986, ils représenteraient 12,6 % des familles québécoises.*

Dans le domaine de **l'éducation**, *on peut signaler, au niveau de la formation générale, l'adoption d'un ensemble d'activités ministérielles sur la participation des filles et des femmes à la science et à technologie de même que la mise en place de mesures visant à sensibiliser les jeunes à la carrière entrepreneuriale.*

Pour ce qui est de la formation professionnelle, outre le maintien des programmes spécialement conçus pour les femmes, dont le programme Transition-Travail, *on assistera à la mise en application d'un plan d'intervention pour faciliter l'accès des filles et des femmes à ce type de formation.*

Enfin, des activités adaptées à certaines clientèles continueront à se développer, notamment pour les agricultrices, les entrepreneures, les femmes handicapées, les femmes autochtones et les femmes des communautés culturelles. Pour ces dernières, il est utile de mentionner que les programmes destinés à leur francisation se poursuivront.

Relativement au domaine du **travail**, *une évaluation sera faite de l'efficacité et de l'efficience de la démarche québécoise en matière de programmes d'accès à l'égalité. Cette évaluation s'appuiera sur l'expérience vécue par les 77 organisations des secteurs privé, parapublic et péripublic.*

Dans la fonction publique, des efforts additionnels seront consentis pour assurer l'atteinte des objectifs triennaux en matière de représentation des femmes. De plus, le Programme d'accès à l'égalité à l'intention des minorités visibles devrait être annoncé au cours de l'année.

En outre, l'année 1989-1990 permettra de pousser plus loin la volonté du gouvernement de s'assurer que les organisations adhèrent à l'accès à l'égalité. Ainsi, en regard de l'obligation contractuelle, une campagne d'information se déroulera à l'intention du public et des organisations concernées, le rapport portant sur l'applicabilité de la mesure à l'industrie de la construction sera déposé et suivi d'une consultation des parties patronales et syndicales. Un comité interministériel sera également formé pour assurer le suivi et l'évaluation du programme de l'obligation contractuelle. Par ailleurs, le gouvernement dévoilera les modalités d'application d'un pro-

gramme d'accès à l'égalité dans les sociétés d'État et organismes publics non régis par la loi sur la fonction publique.

En ce qui concerne les conditions de travail, je signale le dépôt d'un avant-projet de loi modifiant la Loi sur les normes du travail et la diffusion des résultats d'une enquête de trois ans sur les conditions de travail des personnes travaillant à temps partiel.

Enfin, une série de mesures découleront de l'adoption de la politique sur les services de garde à l'enfance.

En matière de **sécurité du revenu**, *le fait marquant de cette année sera bien sûr l'implantation de la loi et du règlement sur la sécurité du revenu. De plus, un projet de refonte de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite sera soumis à la consultation, après quoi il sera déposé pour adoption. On travaillera également à l'élaboration d'un projet de politique en matière de fixation des pensions alimentaires. Enfin, le gouvernement fera connaître les mesures qui assurent une plus grande sécurité économique aux travailleuses au foyer.*

Dans le domaine de la **santé**, *l'année 1989-1990 sera surtout marquée par la publication des nouvelles orientations gouvernementales en matière de santé et de services sociaux et le début de leur mise en oeuvre. D'autres dossiers importants connaîtront leur aboutissement, notamment la* santé mentale, *avec la mise en oeuvre de la politique; la* périnatalité *avec l'adoption d'orientations, l'élaboration d'un cadre juridique régissant l'implantation de projets-pilotes sur la pratique de la profession de sage-femme et l'adoption après consultation, d'orientations en matière de services obstétriques en centre hospitalier; les* nouvelles technologies de la reproduction *avec le dévoilement de la position ministérielle sur certains éléments du rapport du comité, la mise en oeuvre des mesures et l'organisation d'un événement public d'information; la* planification des naissances *avec l'élaboration du programme cadre; les* maladies transmises sexuellement *avec le projet de plan d'action et la troisième phase de la campagne de communication sur la prévention des MTS et du SIDA.*

Les principales actions que posera cette année le gouvernement en matière de **violence** *seront en continuité avec celles des années précédentes: le comité interministériel chargé de l'application des deux politiques poursuivra ses travaux; d'autres plans de concertation régionaux seront mis en oeuvre; la formation des intervenants se poursuivra; un nouveau rapport statistique sur les cas de violence conjugale sera publié et le financement sera maintenu pour les ressources d'aide et pour la permanence téléphonique établie pour diriger les victimes de violence vers le service d'aide le plus approprié. Il m'apparaît également important de souligner que les femmes autochtones, les femmes des communautés culturelles et les femmes âgées feront l'objet d'une attention particulière.*

De plus, l'implantation des centres d'aide aux victimes d'actes criminels se poursuivra. Il en sera de même pour la nouvelle version du guide d'intervention et pour la trousse médico-légale pour les victimes d'agressions à caractère sexuel.

Les activités prévues pour cette année au chapitre de la **promotion de la réalité féminine** *témoignent de la volonté du gouvernement d'intégrer sa préoccupation à l'égard de la condition de vie des femmes à tous les*

paliers de son intervention, que ce soit dans les politiques, les programmes ou les différentes activités des ministères et organismes. C'est ainsi que des actions seront axées sur des clientèles comme les femmes sans abri, les femmes en milieu carcéral, ou sur les secteurs de l'intervention gouvernementale comme l'environnement, le loisir, l'accès au crédit ou le monde municipal.

Voici donc sur quoi porte essentiellement ce document qui, je l'espère, sera largement utilisé, tant à l'intérieur de l'appareil gouvernemental que par les groupes de femmes eux-mêmes, à qui il s'adresse au premier chef.

Je termine en remerciant les forces vives que sont les milliers de femmes, engagées à tous les niveaux de la société québécoise, dans cette même marche **vers l'égalité**.

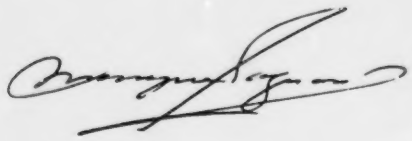

Monique Gagnon-Tremblay

TABLE DES MATIÈRES

BILAN 1988-1989 7

ACTIVITÉS 1989-1990 37

- Groupes de femmes 41
- Égalité des conjoints 45
- Égalité en éducation 48
- Égalité dans le travail et sécurité du revenu
  - Égalité dans le travail 54
  - Sécurité du revenu 57
- Services adaptés à la réalité féminine
  - Santé 60
  - Violence 62
  - Promotion de la réalité féminine 64
- État-Employeur 68
- Conseil du statut de la femme 72

ANNEXE A — Liste des organisations engagées dans la mise sur pied de programmes d'accès à l'égalité 76

ANNEXE B — Liste des sigles 79

BILAN 1988-1989

AVANT-PROPOS

Dans les pages qui suivent, on pourra lire un résumé des principales activités gouvernementales réalisées en 1988-1989 en regard des dossiers majeurs ayant des incidences sur la condition féminine.

Les données, d'ordre quantitatif aussi bien que qualitatif, décrivent en termes de résultats pour les femmes, les étapes franchies avant le 31 mars 1989 relativement aux mesures annoncées dans le plan d'action 1988-1989. Le document reprend le schéma de ce plan d'action, en présentant l'information selon les neuf thématiques et sous-thématiques retenues alors: groupes de femmes, éducation, travail, sécurité du revenu, santé, violence, promotion de la réalité féminine et État-Employeur.

GROUPES DE FEMMES

Soutien financier

Le gouvernement a voulu cette année encore s'associer à des groupes de femmes en accordant un soutien financier plus continu à des groupes de promotion. Ainsi, le Secrétariat aux affaires autochtones a versé une subvention de fonctionnement de 135 000 $ à l'Association des femmes autochtones du Québec, tandis que le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration accordait 361 300 $ aux organismes de femmes des communautés culturelles pour la réalisation de 59 projets et que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation octroyait, pour une quatrième année consécutive, une aide financière de 125 000 $ à la Fédération des agricultrices du Québec.

Au chapitre des subventions accordées à des organismes offrant des services directs à certaines clientèles féminines, les divers ministères ont versé pour plus de 14 870 525 $, répartis de la façon suivante: 12,1 M$ à 70 maisons d'hébergement et à deux regroupements; 889 900 $ à 19 centres d'aide et de lutte aux agressions à caractère sexuel (CALACS); 886 750 $ à 63 centres de femmes; 77 875 $ à quatre centres de santé, 116 000 $ au Regroupement des maisons d'hébergement pour le maintien de la permanence téléphonique «SOS Violence conjugale», et quelque 800 000 $ dans le cadre du programme d'aide aux organismes volontaires en éducation populaire (OVEP).

Mécanismes d'information, de consultation et de concertation

En ce qui concerne les mécanismes d'information, de consultation, et de concertation mis en place en 1986 pour favoriser une meilleure participation des groupes de femmes au processus d'élaboration des politiques gouvernementales, l'année qui vient de s'écouler a confirmé leur pertinence et leur utilité.

La rencontre entre le gouvernement et les groupes provinciaux de femmes de novembre 1988 a permis à plus de vingt de ces groupes de présenter leur point de vue sur les enjeux d'une politique familiale, pour les femmes et la société. De plus, un nombre sans précédent de groupes de femmes se sont fait entendre en commission parlementaire sur des questions aussi vitales que la réforme de la sécurité du revenu, les droits économiques des conjoints, les services de garde et les régimes complémentaires de retraite. Sur les trois derniers dossiers, des rencontres d'échange et d'information avec des porte-parole gouvernementaux ont été organisées à l'intention des groupes de femmes.

Dans le but d'offrir aux groupes de femmes des mécanismes d'échange et de consultation qui

répondent à leurs attentes et besoins, les groupes ont été invités à fournir des suggestions pour améliorer la formule et le déroulement de la rencontre annuelle. La compilation des commentaires et une consultation des groupes devraient permettre de résoudre les problèmes vécus en 1988.

D'autre part, des mesures ont été prises pour soutenir et améliorer la participation des représentantes des clientèles féminines aux tables régionales d'éducation et de main-d'oeuvre et dans les services d'accueil et de référence. Des documents d'information ont été produits et des mécanismes ont été mis en place pour assurer la nomination et le remplacement des représentantes et un budget a été consenti pour le remboursement des frais des déléguées aux rencontres régionales.

ÉGALITÉ DES CONJOINTS

Partage de la richesse familiale

Des étapes ont été franchies dans la poursuite de l'objectif d'un meilleur équilibre économique entre les membres d'un couple associé dans un projet de vie. En juin 1988, le gouvernement rendait public un document de consultation sur les droits économiques des conjoints et, en octobre, il tenait une commission parlementaire. À une exception près, les organismes et individus qui ont présenté un mémoire devant la Commission des institutions de l'Assemblée nationale ont déclaré leur accord avec le principe d'un partage obligatoire des biens familiaux, ainsi que d'un partage automatique des crédits de rentes publics.

Les résultats de cette consultation ont été analysés par les ministères concernés et traduits sous forme de projet de loi. L'amendement suggéré au Code civil aurait pour effet d'instituer un patrimoine familial, partageable entre les époux, quel que soit leur régime matrimonial, et comprenant les biens suivants: la résidence familiale et la résidence secondaire ou les droits qui assurent le logement familial; les meubles du ménage qui garnissent la résidence familiale; les voitures; les gains accumulés durant le mariage dans un régime de rentes public, ainsi que les droits accumulés durant le mariage, au titre d'un régime de retraite.

L'année 1988-1989 aura aussi permis d'apporter de nouvelles améliorations aux services de perception des pensions alimentaires. L'Assemblée nationale adoptait en effet, en décembre 1988, la *Loi modifiant le Code de procédure civile concernant le recouvrement des pensions alimentaires*, laquelle institue un système de perception automatique pour toute pension non payée par un débiteur. Les mécanismes nécessaires à la mise en oeuvre des

nouvelles dispositions législatives sont en cours d'élaboration.

Pour les conjointes oeuvrant en agriculture, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a accordé une subvention à la Fédération des agricultrices du Québec pour la réalisation d'une étude sur les incidences fiscales du partage des actifs entre conjoints, que ce partage se produise durant la coexploitation ou à la suite d'une rupture de l'union. Les résultats seront diffusés auprès des agricultrices en 1989-1990.

Unions de fait

En ce qui a trait aux unions de fait, la ministre déléguée à la Condition féminine s'engageait, au terme de la consultation publique sur le document d'orientation en matière de droits économiques des conjoints, à examiner la question d'un cadre juridique pour les conjoints de fait.

Médiation familiale

En matière de médiation familiale, l'objectif gouvernemental demeure l'implantation de services publics de médiation en matière familiale sur l'ensemble du territoire québécois; une décision devrait être prise en cours d'année.

ÉGALITÉ EN ÉDUCATION

Formation générale

Dans le domaine de l'éducation, l'intervention gouvernementale vise surtout à sensibiliser les filles et les femmes ainsi que les intervenantes et intervenants à l'importance d'une formation de base solide, formation qui, tout en étant respectueuse des choix de vie, tienne compte des défis inhérents aux réalités du marché du travail des années 1990. À cet égard, le soutien aux institutions des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur en matière d'égalité des sexes ainsi que la diversification de choix de formation sont des axes d'intervention importants.

En ce qui concerne l'égalité des sexes, le ministère de l'Éducation (MEQ) a offert des sessions de sensibilisation au personnel enseignant du deuxième cycle du primaire; un guide d'activités pour les élèves a été produit pour faciliter la démarche des personnes ayant participé à ces sessions. Pour sa part, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science (MESS) a relancé le comité de concertation MESS-universités sur la condition féminine et lui a confié le mandat de proposer des priorités pour le réseau universitaire. Soulignons de plus que deux intéressantes recherches, menées dans le milieu, ont été achevées au cours de l'année: l'une traite des pratiques pédagogiques et du

sexisme au collégial et s'intitule *Analyse des attitudes sexistes des étudiants et étudiantes et des pédagogues des collèges* et l'autre a pour titre *Harcèlement sexuel*.

En ce qui a trait à la diversification des choix de formation, plusieurs actions ont été menées. Le projet de plan d'action gouvernemental pour favoriser une participation plus grande des filles et des femmes à la science et à la technologie, élaboré par un comité interministériel, a été soumis à la consultation des ministères concernés. Un ensemble d'activités ministérielles sera bientôt soumis aux autorités du MSSS.

Les réflexions qu'a suscitées l'élaboration de ce plan ont par ailleurs permis d'intégrer aux activités en cours une attention plus grande à la participation des femmes dans les secteurs scientifique et technique. C'est ainsi que, dans le cadre de son intervention visant à soutenir les activités de diffusion de la culture scientifique et technique, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ajoutait le volet «Femme, science et technologie» au programme «Étalez votre science» mis sur pied en 1987-1988. Conçu pour tenir compte du rapport particulier des femmes à la science et à la technologie, ce volet expérimental a permis au Ministère de subventionner huit projets en 1988-1989 pour un montant de 150 000 $. Par ailleurs, ce ministère a financé deux projets réalisés par des organismes du milieu, soit l'étude de faisabilité d'un réseau télématique reliant les groupes de femmes, effectuée par Femmes en tête et un kiosque d'information sur la place des femmes en science, à l'occasion de l'exposition itinérante Sciences et contes de la Faculté des sciences et du génie de l'Université Laval. Enfin, le programme de subventions aux revues de culture scientifique du MESS comporte maintenant des modalités pour inciter les revues subventionnées à faire connaître la participation et la contribution des femmes au domaine scientifique et à rejoindre la clientèle féminine en plus grand nombre.

Pour ce qui est des bourses de réalisation scientifique et technologique s'adressant aux jeunes filles, la ministre déléguée à la Condition féminine a remis, pour une deuxième année, son prix Irma-LeVasseur. D'une valeur de 1 000 $ par gagnante, le prix 1988 a été décerné à deux jeunes filles âgées respectivement de 14 et 15 ans pour leur projet d'expérimentation sur la production de méthane à partir de déchets domestiques.

Enfin, l'année 1988-1989 aura été marquée par la publication et la diffusion de plusieurs productions et la réalisation d'activités de sensibilisation touchant la formation et la diversification des choix de carrière des filles et des femmes. Une recherche publiée en 1988, à laquelle ont contribué les ministères de l'Éducation et de

l'Enseignement supérieur et de la Science et le Secrétariat à la condition féminine, s'intitule «Les filles et les formations non traditionnelles: de l'intérêt mais beaucoup d'obstacles».

Les guides SPRINT (Stratégie pour réussir l'intégration au non traditionnel) ont également été diffusés aux différentes catégories de personnel scolaire. Des sessions de perfectionnement sur la situation des filles en regard des carrières non traditionnelles leur ont aussi été offertes.

À partir de la recherche sur la situation de la clientèle féminine au collégial, produite en 1987-1988, deux brochures traitant respectivement du génie mécanique et du génie métallurgique ont été publiées en 1988-1989. D'autre part, au MESS, des travaux visant l'adaptation du guide SPRINT pour le réseau collégial ont été amorcés.

Au niveau secondaire, deux réalisations marquantes sont à souligner. D'abord, la vidéo *D'amour et d'argent*, réalisée avec la collaboration du Secrétariat de la condition féminine et du ministère de l'Éducation a été diffusée dans l'ensemble des commissions scolaires. Un guide pédagogique, à l'intention du personnel qui enseigne l'éducation économique, accompagne la vidéo. Cette vidéo vise à sensibiliser les garçons et les filles à l'importance d'assurer leur autonomie financière. La vidéo *Manon part en affaires*, destinée à susciter le goût de l'entrepreneurship, a été réalisée par le ministère des Communications et sera disponible à l'été 1989.

Formation professionnelle

En matière de formation professionnelle, quatre programmes de recyclage sont spécialement conçus pour les femmes. En 1988-1989, plus de 4 000 femmes s'y sont inscrites, ce qui a nécessité des déboursés de 3 250 413 $.

La ventilation des données par nombre de personnes inscrites et budgets par programme se lit comme suit:

Transition-travail a rejoint 224 groupes (178 au niveau secondaire et 46 au niveau collégial) ou 3 360 femmes, pour un montant de 2 157 390 $; *«Accès à la formation professionnelle»*, qui comporte trois volets, a bénéficié à 240 femmes, pour un budget de 643 586 $; *«Accès aux carrières technologiques»* a été offert à 120 femmes et a requis un montant de 316 012 $. Enfin, 135 femmes se sont inscrites au programme *«Initiation aux métiers non traditionnels»* et un budget de 133 425 $ y a été consacré.

D'autre part, 32 030 femmes ont participé aux programmes de développement de l'employabilité et de réinsertion sociale, ce qui représente 65,1 % de la clientèle totale. Quant aux services externes de main-d'oeuvre à l'intention des femmes (SEMO-femmes) ils ont bénéficié d'un budget de 2 850 000 $, soit environ le quart du budget des SEMO.

Programmes adaptés à certaines clientèles

Plusieurs clientèles féminines continuent de bénéficier de programmes adaptés à leur réalité particulière.

Agricultrices

Dans la foulée de la tournée provinciale sur la formation professionnelle des agricultrices effectuée l'an dernier et dont le rapport synthèse a été diffusé en mai 1988, un colloque sur la formation professionnelle des agricultrices s'est tenu en décembre dernier. Quant au programmme «*Formation des leaders*» amorcé en 1985-1986, il aura permis, en 1988-1989, à 45 agricultrices de suivre la session «*Leadership situationnel*» et à 45 participantes de s'inscrire à la session sur la «*Consolidation d'équipes de travail*».

Par ailleurs, pour celles qui préfèrent l'autoapprentissage, le *Guide d'établissement et de gestion pour les agricultrices* demeure un outil très efficace. Notons que ce guide a reçu une mention d'honneur spéciale lors de la remise annuelle des prix de l'Institut canadien de recherches sur les femmes (ICREF) en novembre 1988.

Entrepreneures

Soulignons que plus de 400 femmes ont participé aux ateliers de démarrage du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie.

De plus, une étude de besoins a été amorcée afin d'établir une stratégie visant à favoriser la croissance des entreprises à gestion féminine.

Femmes des communautés culturelles

Depuis 1987, plusieurs programmes ont été bonifiés pour mieux répondre aux besoins particuliers des personnes des communautés culturelles, notamment les femmes.

Un volet majeur de l'intervention gouvernementale en matière de formation pour les communautés culturelles concerne l'apprentissage du français.

Pour les femmes parrainées non admissibles au programme national de formation en établissement (PNFE), le Québec a mis sur pied le programme québécois de francisation des immigrants et immigrantes (PQFI). Pour cette première année d'opération, 15 groupes ont été mis sur pied pour un total de 225 stagiaires, dont 69 % ou 167 étaient des femmes. Parmi celles-ci, 34 % ont reçu une allocation de dépenses et 24 % ont reçu en plus une allocation pour frais de garde. Le budget alloué à ce programme s'établit à 2 750 000 $; de cette somme, 100 000 $ sont consacrés aux allocations de dépenses et aux frais de garde.

Dans le cadre du programme d'aide à la francisation des immigrants et immigrantes (PAFI), une aide technique et financière de 400 000 $ a été octroyée à des organismes non gouvernementaux donnant des cours de français à l'intention

de trois clientèles prioritaires, soit les femmes, les analphabètes et les minorités visibles. En 1988-1989, 177 groupes ont été constitués, ce qui a représenté 3 047 inscriptions, dont 60 % étaient des femmes.

Les 12 000 jours/élèves réservés à la clientèle analphabète inscrite aux cours de français à temps complet, ont permis de répondre à la demande. En fait, 9 835 jours/élèves ont été nécessaires en 1988-1989, ce qui a représenté l'inscription de 82 stagiaires, dont 53 femmes.

Des cours d'apprentissage de français reliés à une profession ont continué d'être offerts. Ainsi, 96 infirmières et 628 travailleuses domestiques ont pu en bénéficier. Par ailleurs, le programme de français sur mesure à l'intention des femmes d'immigration traditionnelle a attiré 1 072 femmes.

Tel que prévu, un atelier d'enseignement du français écrit pour femmes scolarisées a été mis sur pied dans la région de l'Outaouais. Un service de garde était offert gratuitement.

Par ailleurs, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration a poursuivi la publication de feuillets d'information scolaire et professionnelle à l'intention des femmes immigrantes. Depuis décembre 1987, six feuillets ont été produits et traitent des sujets suivants: les services d'information scolaire et professionnelle offerts au MCCI; les possibilités offertes en matière de cours de français; les ressources et programmes qui préparent à entrer sur le marché du travail; les ressources gouvernementales et non gouvernementales reliées à la recherche d'emploi; le programme québécois de francisation des immigrants et immigrantes (PQFI).

Enfin, un colloque ayant pour thème «Femmes ensemble vers l'accès au travail» s'est tenu le 13 octobre 1988. Il réunissait une cinquantaine de groupes de femmes québécoises d'origine et de groupes de femmes des communautés culturelles. Les actes du colloque ont été publiés en avril; le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration fait l'analyse des orientations qui se sont dégagées lors de ce colloque, pour voir quelles suites il pourrait leur donner.

Reconnaissance des acquis

L'importance croissante qu'ont pris les adultes comme clientèle du système d'éducation a amené le Québec, au cours des cinq dernières années, à s'intéresser davantage à la question de la reconnaissance des acquis.

C'est en grande partie *sous l'impulsion des femmes* que ce dossier a évolué. En effet, ayant souvent dû interrompre ou sacrifier une carrière pour assumer des responsabilités familiales, les femmes veulent que leur expérience soit reconnue lorsqu'elles retournent aux études ou sur le marché du travail.

Si au départ, les ministères de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science et des Communautés culturelles et de l'Immigration ont surtout développé la reconnaissance des *acquis scolaires*, la reconnaissance des *acquis extra-scolaires* est devenue pour tous les ministères qui sont actuellement engagés dans le dossier (MEQ, MESS, MAPAQ, MMSR, MCCI) une question prioritaire, que ce soit dans le contexte d'un retour aux études ou en fonction d'une insertion sur le marché du travail.

Ces ministères ont déjà entrepris des actions en reconnaissance des acquis (scolaires et/ou extra-scolaires), soit pour préciser les besoins des clientèles, soit pour créer des instruments et établir des procédures qui permettent cette reconnaissance. On cherche à répondre à un plus grand nombre de besoins et à offrir des services qui soient plus près des clientèles. On s'est intéressé à ce jour plus particulièrement aux besoins des femmes, des personnes immigrantes, de la relève agricole, des personnes en emploi ou en recherche d'emploi.

Par ailleurs, après une phase de recherche et de développement souvent intensive, les divers réseaux (commissions scolaires, collèges, universités, commissions de formation professionnelle) commencent à offrir aux adultes des services de reconnaissance d'acquis. On met beaucoup d'énergie, présentement, pour simplifier les instruments et les procédures afin de les rendre accessibles au plus grand nombre. Plusieurs actions récentes visent particulièrement la clientèle féminine, notamment les travailleuses au foyer et les femmes des communautés culturelles.

Le Secrétariat à la condition féminine a préparé le tableau suivant qui décrit brièvement l'état des réalisations en matière de reconnaissance des acquis, eu égard aux besoins particuliers des femmes.

Reconnaissance des acquis: état des réalisations en regard des besoins des femmes

	Spécifique	D'intérêt particulier
Reconnaissance des acquis extrascolaires (instruments et procédures)	Élaboration en cours au MEQ d'un instrument d'accueil destiné principalement à la clientèle féminine	Production en cours au MEQ d'instruments d'évaluation des acquis en regard de la formation générale
	Financement par le MEQ d'une étude réalisée par l'Institut canadien d'éducation des adultes (I.C.E.A.) ayant pour objectif de déterminer les acquis extrascolaires et les compétences des femmes	Travaux en cours au MEQ afin de mettre en place un programme alternatif d'accès au diplôme d'études secondaires
	Élaboration et expérimentation en cours au collégial de tables d'équivalences entre les activités de formation réalisées par des organismes non scolaires et des activités de formation collégiale	Développement en cours au collégial de mécanismes de reconnaissance des acquis extrascolaires pour une discipline donnée plutôt que cours par cours
	Élaboration en cours au collégial d'un instrument d'identification des acquis répondant aux besoins de groupes cibles, dont les travailleuses au foyer	Développement en cours au collégial d'un instrument servant à vérifier les aptitudes générales des adultes
	Élaboration en cours au collégial d'une problématique concernant l'identification des acquis des femmes au foyer; inventaire des instruments disponibles et encadrement de l'élaboration de nouveaux instruments	Élaboration en cours au collégial de programmes de formation centrés sur des compétences fondamentales et transférables
	Réalisation par la MAPAQ d'une enquête auprès des agricultrices de certaines régions afin de connaître leurs besoins en reconnaissance des acquis	
	Réalisation en cours de trois projets conjoints CFP-cégeps-entreprises-associations concernant les compétences *génériques ou spécifiques** des femmes	Développement au MMSR de l'approche des *compétences génériques* dans le système de reconnaissance des compétences professionnelles
	Projet au MMSR en collaboration avec l'I.C.E.A., d'élaboration et d'expérimentation d'outils d'évaluation des compétences professionnelles génériques à l'intention des femmes défavorisées	
Information et sensibilisation	Programme «Point tournant» qui vise à inciter les femmes à procéder à la reconnaissance de leurs acquis. Le programme est disponible dans les commissions scolaires depuis novembre 1987	
	Sensibilisation des personnes de tous les services d'éducation des adultes des commissions scolaires à la situation particulière des femmes en reconnaissance des acquis, lors des sessions de formation tenues à l'automne 1987	Formation des utilisateurs de la démarche des compétences génériques prévue par le MMSR à partir de 1989-1990

**compétences génériques:* compétences transférables non liées à l'exercice d'une seule profession

-compétences spécifiques: compétences liées à l'exercice d'un métier donné ou connexe

Recherche

Pour terminer, mentionnons que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science a accordé un soutien financier à la réalisation de travaux de recherche principalement dans le cadre de deux programmes: Le Fonds de services aux collectivités (niveau universitaire) et le programme d'aide et de recherche sur l'enseignement et l'apprentissage - PAREA (niveau collégial).

Pour le premier programme, trois recherches concernant particulièrement les femmes arrivent à terme. Il s'agit de: *monoparentalité et milieu de vie des familles,* réalisée par le Groupe de recherche et d'échanges multidisciplinaires féministes (GREMF) de l'Université Laval; *qualité de vie en milieu agricole*, aussi réalisée par le GREMF, dont le rapport final est attendu à l'automne 1989; et enfin, *formation des intervenantes en maisons d'hébergement et de transition pour femmes violentées*, une recherche de trois ans réalisée à l'Université de Montréal. Par ailleurs, le MESS a accordé en 1988-1989, un soutien financier à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) pour l'élaboration d'un guide d'analyse ergonomique des principales contraintes reliées à l'accès des femmes à des postes traditionnellement masculins.

Dans le deuxième programme, le PAREA a soutenu la réalisation de deux recherches: *Femmes en situation de réintégration au marché du travail* et *An Assessment of Feminist Pedagogy*.

ÉGALITÉ DANS LE TRAVAIL

Programmes d'accès à l'égalité

En regard du marché du travail, les objectifs poursuivis par le gouvernement dans le cadre de ses orientations en matière de condition féminine sont de quatre ordres: l'élimination de la discrimination; une meilleure représentation des femmes dans tous les secteurs d'activité et dans toutes les catégories professionnelles; l'amélioration des conditions de travail de certaines catégories de travailleuses et une meilleure conciliation de la vie familiale et professionnelle; et l'accès égalitaire au monde des affaires.

Pour répondre aux deux premiers objectifs, deux initiatives ont été prises qui doivent être mentionnées. La première concerne la décision du Conseil des ministres de prolonger d'un an le plan d'action en matière de programmes d'accès à l'égalité pour les femmes en emploi. Cette année additionnelle permettra de poursuivre le soutien professionnel aux organisations qui implantent volontairement un programme d'accès à l'égalité et, à la lumière des expériences vécues, de faire des recommandations sur les meilleures façons d'établir des programmes d'accès à l'égalité. La seconde concerne la mise en oeuvre de l'obligation contractuelle.

Le plan d'action de trois ans (1986-1989) en matière de programmes d'accès à l'égalité, avait

deux buts. Le premier était de développer rapidement des programmes d'accès à l'égalité dans des organisations de secteurs d'activités différents afin de créer une culture québécoise en la matière. Le second était d'évaluer l'efficacité et l'efficience de la méthode suggérée et, le cas échéant, de faire des recommandations sur le cadre légal, réglementaire et administratif régissant les programmes d'accès à l'égalité.

1988-1989 a donc été une année charnière à ces chapitres. En effet, les personnes qui ont créé des modèles de programmes d'accès à l'égalité, que ce soit dans les entreprises privées, les municipalités, les commissions scolaires, les collèges, les universités, les établissements de santé et de services sociaux ont pu se rendre compte elles-mêmes des effets positifs d'une telle démarche pour leur organisation et pour le personnel qui la compose. De plus, grâce à l'expérience pratique que ces personnes ont acquise dans l'élaboration et l'implantation de tels programmes, elles pourront fournir des données intéressantes pour l'évaluation prévue.

Sans présumer des conclusions du rapport d'évaluation qui sera fait au cours de l'année 1989-1990 sur l'ensemble des expériences menées jusqu'ici, certains constats généraux peuvent déjà être faits quant aux efforts qui devront être déployés pour assurer une représentation plus équitable des femmes et d'autres groupes cibles dans tous les secteurs et niveaux d'emplois, quant aux difficultés reliées à la démarche proposée et enfin, quant aux facteurs de succès d'une telle démarche dans tous les types d'organisation. Ainsi, dans la très grande majorité des 77 organisations - ou les 460, si l'on compte tous les établissements et usines qui sont concernés par l'implantation d'un programme d'accès à l'égalité en raison de la participation de l'entreprise mère au programme gouvernemental - le système d'emploi a été revu, y compris la rémunération, ce qui a permis d'identifier les obstacles à l'emploi et à une rémunération plus équitable et de mener des activités de sensibilisation pour agir sur les mentalités. De plus, toutes ces organisations ont, selon la situation constatée, identifié des mesures très précises à mettre en oeuvre pour augmenter la représentation et corriger la sous-utilisation des femmes dans les différentes catégories professionnelles. Outre les objectifs quantitatifs, un éventail de moyens (programmes de formation, mesures d'intégration, élargissement des bassins de candidatures, soutien des employés désirant un accès à un secteur non traditionnel) est prévu pour assurer les résultats désirés.

Une organisation du secteur privé a même identifié des mesures de redressement qui s'adressent non seulement aux femmes en général, mais aussi aux femmes des communautés culturelles.

Par ailleurs, en ce qui concerne la méthode d'élaboration et d'implantation d'un programme

d'accès à l'égalité, une cueillette de données auprès des organisations privées, effectuée par le Secrétariat à la condition féminine, a permis de relever un certain nombre de commentaires dont les principaux sont: investissement important en ressources humaines et financières et en temps qu'exigent la collecte de données et les analyses, questionnement quant à l'utilité de l'analyse de disponibilité étant donné le peu de fiabilité des renseignements obtenus; nature fragmentaire et inutilement détaillée des informations requises; essoufflement à la fin du diagnostic, dû aux énergies déployées. Globalement, ces commentaires indiquent la disproportion entre les efforts consacrés aux analyses et ceux mis à apporter des correctifs.

Obligation contractuelle

La mise en oeuvre de l'obligation contractuelle, annoncée le 14 avril dernier, constitue la seconde initiative importante visant l'élimination de la discrimination et l'amélioration de la représentation des femmes dans tous les groupes d'emploi. Cette mesure s'applique aux contrats de biens et services et aux subventions de 100 000 $ et plus, accordés aux organisations employant plus de 100 personnes. Afin de bien faire connaître ce programme aux fournisseurs du gouvernement ainsi qu'aux organismes susceptibles de demander une subvention gouvernementale, un dépliant et une brochure d'information ont été produits et des lettres ont été adressées à plus de 2 000 entreprises. Au cours de l'année 1989-1990, diverses sessions de formation et d'information seront offertes aux organismes. Par ailleurs le MCCI termine la préparation d'un plan de communication sur l'obligation contractuelle qui visera particulièrement les femmes des communautés culturelles, qui sont doublement intéressées par ces mesures.

En ce qui concerne l'industrie de la construction, le groupe de travail chargé d'étudier la pertinence de l'inclure dans le programme d'obligation contractuelle, devrait remettre son rapport sous peu. L'analyse des incidences de ce programme sur les nombreuses lois et règlements régissant cette industrie, de même que le problème posé par l'inclusion de la sous-traitance, expliquent le retard à produire le rapport initialement prévu pour juin 1988.

Conditions de travail

Au chapitre des conditions de travail, trois mesures doivent être soulignées puisqu'elles ont un effet important sur les conditions de certaines catégories de travailleuses. La première concerne le salaire minimum, dont le taux a été augmenté, en octobre dernier, pour une troisième année consécutive. La deuxième a trait aux régimes privés de retraite et plus précisément, le projet de loi sur les régimes complémentaires de retraite déposé à l'Assemblée nationale en mars

1988. Ce projet contient des éléments intéressants pour les femmes au travail puisqu'il permettra la transférabilité des crédits de rentes d'un employeur à un autre et inclura les travailleuses et travailleurs à temps partiel. La troisième mesure est l'annonce, en mars 1988, du dépôt d'un avant-projet de loi sur les normes du travail.

Conciliation vie professionnelle et vie familiale

Cette dernière mesure fort attendue devrait répondre en grande partie aux demandes des femmes qui voient dans des mesures de conciliation de la vie familiale et professionnelle une avenue prioritaire pour l'amélioration des conditions de travail des femmes. Enfin, comme prévu, l'étude concernant l'implantation d'une politique familiale a été réalisée et les résultats ont été publiés au mois de février 1989 dans la revue *Le marché du travail*.

Une meilleure conciliation repose sur la disponibilité de services de garde. Dans cette optique, la ministre déléguée à la Condition féminine a rendu public en novembre 1988, un énoncé de politique sur les services de garde intitulé *Pour un meilleur équilibre* et tenu des audiences publiques en commission parlementaire en février et mars 1989.

Cet énoncé de politique précisait les orientations gouvernementales afin que soient assurés un développement concerté, une qualité accrue et un financement amélioré des services de garde à l'enfance.

En effet, le gouvernement annonçait le développement de près de 61 000 nouvelles places au cours des cinq prochaines années, prioritairement en milieu de travail et en milieu scolaire; la mise en oeuvre d'une planification régionale réalisée en concertation avec les partenaires du milieu; un budget spécial à l'intérieur de sa formule de financement équivalent à 1 % de la masse salariale, pour la formation, le perfectionnement et le ressourcement du personnel.

Afin de soutenir financièrement les parents usagers, le gouvernement proposait en outre un programme d'exonération financière plus dynamique et généreux; une modification à la formule de financement des garderies sans but lucratif par l'introduction d'une subvention de fonctionnement accordée en fonction des revenus réels de garde; de nouvelles modalités de financement pour les agences de garde en milieu familial; certaines subventions spécifiques aux garderies à but lucratif; une subvention équivalant à 75 % des coûts d'immobilisation pour l'implantation de nouvelles garderies sans but lucratif; enfin, l'indexation selon l'indice des prix à la consommation, de la majorité des subventions gouvernementales.

Certains volets de cet énoncé de politique sont à être revus pour tenir compte des commentaires émis par les quelque 80 groupes qui ont présenté un mémoire en commission parlementaire.

Entre le 1er avril 1988 et le 31 mars 1989, l'Office des services de garde à l'enfance (OSGE) a développé 2 245 nouvelles places en services reconnus, soit 1 672 en garderies et 573 en services de garde en milieu familial. À ces 2 245 places, s'ajoutent 3 404 places autorisées en vertu du programme de garde en milieu scolaire.

En vue d'une meilleure accessibilité à un plus vaste choix de services de garde, des projets-pilotes ont été mis sur pied au cours de l'année. La garderie La petite école Inc. à Daveluyville a fait l'essai d'un centre intégré. Un rapport d'évaluation a été produit, qui a donné lieu par la suite, à la tenue d'une table ronde. Le Regroupement des garderies sans but lucratif de la région du Bas Saint-Laurent a été consulté dans le cadre de ce projet, en raison d'expériences similaires tentées par plusieurs garderies de cette région. Pour sa part, le CLSC Centre-Sud de Montréal a expérimenté l'implantation d'une halte-garderie. Les résultats de cet essai seront examinés au début de l'année 1989-1990.

Au printemps 1988, un octroi gouvernemental de 500 000 $ a permis l'expérimentation de nouvelles formes de garde estivale pour les enfants d'âge scolaire. Parmi 211 demandes de financement acheminées à l'OSGE pour fins de conceptualisation et d'opérationnalisation du nouveau programme, 139 projets ont été jugés admissibles et 118 furent réalisés durant l'été 1988. En réponse à un besoin pressant des parents, ce programme sera reconduit à l'été 1989.

Dans le cadre de la Caisse d'aide fédérale en matière de garde d'enfants, 19 projets ont été traités par un comité de l'Office des services de garde à l'enfance, qui a fourni ses recommandations. Parmi les projets recommandés, deux ont reçu une approbation du gouvernement fédéral, l'un proposant l'analyse de l'incidence de maladies infectieuses en garderie et l'autre l'organisation d'un colloque traitant des services de garde en milieu scolaire.

Un budget de 1 800 000 $ a servi à subventionner des garderies sans but lucratif aux fins de renouvellement de matériel et d'équipement.

Enfin, dans le cadre de la politique d'intégration des enfants handicapés en services de garde, l'Office a poursuivi son travail de sensibilisation et de soutien auprès des services de garde et des différents partenaires. En 1988-1989, 380 enfants handicapés ont bénéficié du programme de subvention pour leur intégration en services de garde.

SÉCURITÉ DU REVENU

Réforme de la sécurité du revenu

Les engagements gouvernementaux au chapitre de la sécurité du revenu étaient très ambitieux puisqu'ils touchaient à plusieurs clientèles à la fois: les bénéficiaires de l'aide sociale, par une réforme de la sécurité du revenu; les travailleuses et travailleurs rémunérés, par des bonifications aux régimes public et privé de retraite; les personnes au foyer, par leur participation au régime de rentes du Québec; les chefs de famille monoparentale, par l'élaboration d'une politique d'intervention particulière. La réforme de la sécurité du revenu a été rendue publique le 22 novembre 1988 et sa mise en application s'échelonnera sur 12 mois à compter du 1er août 1989.

Cette réforme a été conçue pour apporter des solutions à des situations inacceptables que vivaient beaucoup de personnes démunies, dont les femmes représentent une large part. Ainsi, en vertu de cette réforme, tous les bénéficiaires du programme de soutien financier verront leurs prestations augmenter. Ce programme prévoit en effet un élargissement des barèmes de l'ordre de 20 % par rapport au programme actuel. De plus, si on ajoute à cela la hausse des exemptions mensuelles pour gains de travail, qui passent de 25 $ ou 50 $ à 100 $, ainsi qu'une majoration de 100 $ par mois des prestations des participants et participantes aux mesures adaptées de développement de l'employabilité, ce sont près de 54 000 femmes qui verront ainsi leur situation s'améliorer.

Quant au programme d'actions positives pour le travail et l'emploi (APTE), dont l'objectif est d'aider les bénéficiaires à réintégrer le marché du travail, il s'adressera à plus de 65 % de la clientèle de la sécurité du revenu, dont 154 000 femmes. Ce programme comporte plusieurs éléments positifs. Ainsi, il répond à un des engagements du gouvernement puisqu'il assure la parité de l'aide sociale pour les moins de 30 ans; de plus, il prévoit une hausse des prestations pour ceux et celles qui participent aux mesures de développement de l'employabilité, ainsi qu'une augmentation des exemptions pour gains de travail, celles-ci pouvant atteindre, selon les situations familiales et les statuts des bénéficiaires, 170 $. Plus précisément, pour tenir compte de la réalité des femmes, le programme reconnait la non-disponibilité temporaire de bénéficiaires qui ont charge d'enfants d'âge préscolaire et reconnaît les difficultés d'insertion au marché du travail des personnes de 55 à 64 ans, en leur permettant de se déclarer non disponibles.

Le troisième volet de la politique de la sécurité du revenu est le programme d'aide aux parents pour leurs revenus de travail (APPORT). Ce programme remplace le SUPRET et, comme son nom l'indique, s'adresse uniquement aux tra-

vailleurs et travailleuses à faible revenu qui ont charge d'enfants. Ce programme vise à créer un écart suffisamment important entre les revenus de travail et ceux touchés par l'aide sociale pour inciter les parents à intégrer ou demeurer sur le marché du travail. APPORT comporte plusieurs avantages, dont la couverture d'une partie des frais de garde et un versement de la prestation sur une base mensuelle. Pour la première année du programme, 46 % des bénéficiaires sont des femmes responsables de famille monoparentale.

Enfin, afin de tenir compte des besoins en logement des familles avec enfants à charge, une allocation-logement est introduite pour les familles bénéficiaires du programme d'aide sociale ou du programme APPORT. Une allocation correspondant à 75 % du coût excédentaire du logement par rapport au loyer moyen des familles bénéficiaires d'aide sociale, sera accordée, jusqu'à concurrence du loyer plafond de Logirente. Cette allocation pourra atteindre 52 $ par mois. Elle devrait profiter à 45 400 familles du programme d'aide sociale et à 6 000 familles de travailleurs à faible revenu. On estime que 70 % de ces familles sont des familles monoparentales.

Régimes de retraite

Pour les travailleurs et travailleuses, la bonification des régimes public et privé s'avère une mesure importante de sécurité du revenu. Deux dossiers importants à ce chapitre ont marqué l'année 1988-1989. Il s'agit du projet de loi sur les régimes complémentaires de retraite déposé à l'Assemblée nationale, ainsi que les modifications au régime de rentes du Québec adoptées par le Conseil des ministres. Ces deux initiatives profitent particulièrement aux femmes. Ainsi, dans le projet de loi sur les régimes complémentaires, on retrouve des dispositions assurant l'accès des travailleurs et travailleuses à temps partiel au régime de l'employeur alors que d'autres prévoient, pour la première fois, des normes minimales régissant le versement de prestations au conjoint survivant. Quant aux modifications au régime de rentes du Québec, l'une aura pour effet de rendre admissibles à la rente de conjoint survivant, toutes les personnes qui l'avaient perdue en raison d'un remariage avant 1984; l'autre modification prévoit d'étendre l'admissibilité au régime de rentes aux travailleuses et travailleurs âgés entre 60 et 65 ans dont les gains de travail se situent en deçà de la rente maximale prévue. L'incidence financière de ces modifications est évaluée à 27,3 M$.

Quant à la participation des travailleuses au foyer au régime de rentes du Québec, le gouvernement a continué à appuyer les objectifs qui sous-tendent cette revendication, à savoir une meilleure reconnaissance du travail effectué au foyer auprès des enfants et une plus grande

sécurité économique à la retraite. Il a toutefois rappelé au cours de l'année que l'atteinte de ces deux objectifs ne pourra se faire par une simple participation au régime de rentes du Québec.

Aussi, parallèlement aux travaux sur la question particulière de la participation des travailleuses au foyer au régime de rentes du Québec, le gouvernement a intégré ces deux objectifs de reconnaissance du travail au foyer et de sécurité économique à la retraite dans plusieurs propositions législatives. Qu'il suffise de mentionner le document de consultation sur les droits économiques des conjoints, qui propose la création d'un patrimoine familial partageable, incluant les biens servant à l'usage de la famille et les gains accumulés dans le régime public de rentes.

On peut également mentionner les deux nouvelles lois sur les pensions alimentaires, la première assurant l'indexation automatique de toute pension et la seconde, adoptée en 1988-1989, prévoyant un système de perception automatique d'une pension alimentaire non payée.

SANTÉ

Santé mentale

C'est le 16 janvier 1989 qu'a été rendue publique la politique de santé mentale du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Cette politique repose sur cinq orientations: assurer la primauté de la personne; accroître la qualité des services; favoriser l'équité; rechercher des solutions dans le milieu de vie des personnes; et consolider le partenariat. Elle s'accompagne d'un plan d'action dont la mise en oeuvre se fera en deux phases.

La première phase, qui se réalisera en 1989-1990, prévoit l'implantation de mesures relatives à la protection des droits, à la sensibilisation des communautés, à la formation et à la recherche; la correction immédiate de certains écarts dans la répartition des ressources entre les régions; la mise en place des conditions nécessaires à l'évaluation et à la révision de la politique.

La deuxième phase, qui s'échelonnera sur trois ans (1990-1993) permettra la mise en oeuvre de plans d'organisation de services, assurant ainsi l'accessibilité à une gamme essentielle de services dans toutes les régions du Québec; la poursuite des actions entreprises en matière de formation, de recherche et d'information; et la mise en place d'un mécanisme interministériel pour appuyer les efforts de promotion et de réinsertion sociale et pour élargir la perspective des services.

Cette politique contient par ailleurs des mesures visant à mieux adapter les interventions aux problèmes vécus par les femmes. Ainsi, le Comité de santé mentale se voit confier un man-

dat spécial concernant la santé mentale des femmes.

Enfin, le ministère de la Santé et des Services sociaux a soumis à la consultation ses *Orientations ministérielles sur l'usage et l'abus des psychotropes*. Quatre principes fondamentaux sont retenus: la reconnaissance du milieu naturel comme milieu d'intervention à privilégier; la participation des bénévoles et des groupes d'entraide; le développement chez l'invididu et dans la société, de modèles de comportement responsables; l'aspect biopsychosocial de l'usage des psychotropes.

Périnatalité

Dans le domaine de la périnatalité, cinq avis devant servir à la rédaction des orientations en matière de périnatalité ont été préparés en vue de leur publication. Ce sont: *La périnatalité au Québec; Naître égaux et en santé; Santé et qualité de vie des enfants et des parents; Être adolescent et fertile: une responsabilité personnelle et sociale; Vivre avec un nourrisson.*

Par ailleurs, le ministère de la Santé et des Services sociaux a reçu et analysé sept projets-pilotes visant l'intégration des sages-femmes dans divers lieux de pratique. Parallèlement, il a entrepris l'exploration de voies législatives possibles pour encadrer leur mise en oeuvre.

Nouvelles technologies de la reproduction

Le Comité de travail sur les nouvelles technologies de la reproduction mis sur pied en 1986, a déposé son rapport final au MSSS en juin 1988. Ce rapport, publié à l'automne 1988, contient 81 avis et recommandations.

Planification des naissances

En matière de planification des naissances, le ministère de la Santé et des Services sociaux a poursuivi l'élaboration d'un programme cadre définissant les objectifs généraux qui orienteront le développement des services de planification des naissances dans les centres locaux de services communautaires et les centres hospitaliers, soit en matière de contraception, d'interruption de grossesse, de stérilisation et de services de base en infertilité. Ce programme cadre sera soumis à la consultation au cours de la prochaine année.

Maladies transmises sexuellement

Signalons finalement les mesures énergiques mises de l'avant cette année en ce qui regarde les maladies transmises sexuellement (MTS) et le syndrome d'immuno-déficience acquise (SIDA). D'abord, la deuxième phase de la campagne de communication sur la prévention des MTS et du SIDA a été réalisée. De plus, un programme global d'intervention pour la prévention des MTS est en cours d'élaboration. Conçu dans le but de réduire l'incidence des MTS, ce programme comportera des mesures de sensibilisation, de dépistage, de traitement et de recherche. Il fera l'objet de consultations au cours de 1989-1990.

VIOLENCE

Aide aux femmes violentées

En matière de violence faite aux femmes, plusieurs gestes ont été posés pour soutenir financièrement les ressources du milieu, mieux concerter les interventions, connaître davantage l'ampleur du phénomène ou sensibiliser la population.

Au chapitre du soutien financier aux ressources du milieu, rappelons que le plan triennal de financement adopté en 1987 a été essentiellement respecté par le ministère de la Santé et des Services sociaux, assurant ainsi une augmentation budgétaire de 32 % aux maisons d'hébergement pour femmes en difficulté et victimes de violence, soit 12,1 M$ comparativement à 9 M$ en 1987-1988 et une augmentation de 20 % aux centres d'aide et de lutte aux agressions à caractère sexuel (CALACS), soit 889 900 $ au lieu de 739 000 $.

Également, le Regroupement des maisons d'hébergement a maintenu sa permanence téléphonique à l'échelle du Québec, «SOS violence conjugale», grâce à une aide financière de 116 200 $ du ministère de la Justice. Mis sur pied en novembre 1987, ce service répond à un besoin important de la population. Pour la période du 1er décembre 1987 au 26 mars 1989, ce service a répondu à 10 586 appels, dont 2 756 concernaient des demandes d'hébergement et 7 830 des demandes d'écoute et d'information. Quant aux 11 ressources pour conjoints violents, elles se sont partagé un montant de 230 000 $.

D'autre part, le gouvernement octroyait un budget additionnel de 142 500 $ sur trois ans, à l'Association des femmes autochtones pour l'engagement d'une personne à plein temps, chargée de travailler avec les femmes autochtones dans leur milieu, sur le problème de la violence.

Au chapitre de la concertation entre les ressources en région, un bilan positif des expériences de concertation entre les réseaux judiciaire, sociosanitaire et communautaire a été fait par le Comité interministériel sur la violence conjugale et familiale. L'implantation des plans de concertation régionaux se poursuivra donc comme prévu.

Enfin, pour apporter une solution à l'absence de données sur les cas de violence conjugale, le ministère de la Sécurité publique a mis en place un nouveau programme de déclaration uniforme de la criminalité qui a pris effet le 1er janvier 1987. Depuis cette date, le Ministère a publié deux rapports d'analyse des données statistiques sur les cas de violence conjugale, compilées par les services de police municipaux, la Sûreté du Québec et la police amérindienne. Parmi les faits saillants du plus récent de ces rapports,

intitulé «*Statistique 1988 - Violence conjugale*» mentionnons qu'en 1988:

- les services de police ont rapporté 8 096 infractions relatives à la violence conjugale, ce qui constitue une augmentation de 23,43 % par rapport à l'année précédente (6 559 en 1987); de ce nombre, 78,42 % mentionnent des voies de fait alors que 0,47 % rapportent des meurtres, des homicides involontaires coupables et des tentatives de meurtre;
- les services de police ont résolu 88,92 % des infractions de violence conjugale (7 199 infractions sur 8 096). De ce nombre, 5 369 infractions (66,32 %) ont entraîné des mises en accusation;
- le taux d'infractions relatives à la violence conjugale a légèrement augmenté, passant de 1 132 infractions pour 1 000 habitants en 1987 à 1 311 en 1988.

Pour sa part, le ministère de la Justice est en mesure de fournir depuis le 1er janvier 1989, des données sur le traitement judiciaire des dossiers de violence conjugale, d'abus physiques et d'abus sexuels à l'égard des enfants, telles la nature des plaintes déposées, les procédures utilisées et leur résultat.

Au chapitre de la sensibilisation du public, une évaluation a été faite de la première phase de la campagne d'information sur la violence conjugale. L'étude réalisée en mai 1988 auprès de la population, des intervenantes et intervenants communautaires et des réseaux judiciaire et socio-sanitaire a conclu que la campagne a eu des effets positifs sur la sensibilisation au phénomène et sur le seuil de tolérance à de telles situations. Le projet de deuxième phase n'a pas été réalisé.

Le Comité interministériel sur les agressions à caractère sexuel a acheminé aux instances concernées son rapport d'évaluation portant sur l'implantation de la nouvelle trousse médico-légale dans trois régions-pilotes. Des recommandations touchant l'amélioration et la consolidation des services, notamment ceux du réseau socio-sanitaire accompagnent cette évaluation. Ces recommandations devraient faire l'objet d'une consultation en vue d'élaborer un plan d'action l'an prochain.

Aide aux victimes d'actes criminels

En juin 1988, le gouvernement adoptait la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels. Cette loi, non seulement reconnaît clairement les droits et responsabilités des victimes d'actes criminels, mais crée un Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels qui a notamment pour fonction de promouvoir les droits des victimes et de veiller à la concertation et à la coordination des actions des personnes, ministères et organismes qui offrent des services à ces victimes. Ce

bureau doit de plus favoriser l'implantation dans toutes les régions du Québec de centres d'aide aux victimes d'actes criminels dont la prise en charge est confiée à des organismes communautaires, et apporter à ceux-ci un support professionnel et technique approprié. Deux centres d'aide sont en opération depuis 1988; l'un à Montréal et l'autre à Québec. En 1989-1990, trois autres devraient s'ouvrir, soit ceux de Chicoutimi, de Rimouski et de Hull.

PROMOTION DE LA RÉALITÉ FÉMININE

Conformément à l'intention exprimée dans ses orientations triennales, le gouvernement a poursuivi, en 1988-1989, ses efforts en vue de mieux intégrer le dossier de la condition féminine à l'ensemble de ses activités et ce, dans plusieurs domaines.

Femmes sans abri

Sur la lancée de l'Année internationale du logement des sans-abri, le ministère de la Santé et des Services sociaux a octroyé une somme de 173 750 $ à quatre maisons d'hébergement pour femmes sans abri et 15 000 $ pour un appartement de seconde étape.

Par ailleurs, la recherche sur la situation des femmes sans abri, entreprise il y a deux ans par le Conseil du statut de la femme et le Secrétariat à la condition féminine, a été complétée. Le rapport de cette recherche expose les principaux facteurs qui prédisposent certaines femmes à devenir sans-abri, dont la violence familiale, la désinstitutionnalisation et les toxicomanies. La publication du document est en cours; il paraîtra dans la toute nouvelle collection «Réalités féminines», créée par Les Publications du Québec et aura pour titre *Femmes sans toit ni voix*.

Femmes en milieu carcéral

Au cours de l'année, les efforts se sont poursuivis en vue d'améliorer les conditions de vie des femmes en milieu carcéral et de favoriser une meilleure réinsertion sociale des détenues.

C'est ainsi qu'un plan d'accueil des détenues a été mis en place et que l'on assure la diffusion de l'information relative aux règles des établissements et aux ressources disponibles à la fin de la détention. Deux vidéos d'information ont été réalisées, l'une pour la maison Tanguay et l'autre pour la maison Gomin.

L'opération «continuité famille» s'est poursuivie à Tanguay. Ce projet permet aux détenues d'accueillir leurs enfants 3 jours/semaine dans une roulotte installée à l'extérieur du centre de détention. Environ vingt détenues ont bénéficié de cette initiative durant l'année.

De plus, des cours de formation de niveau secondaire ont été offerts sur une base indivi-

duelle. À la maison Gomin, quatorze personnes ont participé à ce programme. À la maison Tanguay, quelques-unes ont pris part à un atelier d'écriture. Aussi, des activités rémunérées ont été rendues disponibles à la clientèle des deux centres de détention pour femmes.

D'autre part, une entente, liant les ministères de la Sécurité publique et de la Santé et des Services sociaux, prévoit la mise en place de services de santé physique et mentale appropriés à la clientèle féminine incarcérée. C'est ainsi que 3,2 infirmières assurent les services à la maison Tanguay, à raison de 112 heures/semaine et que les mêmes services sont rendus à la maison Gomin, à raison de 6 heures/semaine.

En matière de toxicomanie, le programme d'information et de prévention s'est poursuivi à la maison Tanguay et on prévoit en faire l'application à la maison Gomin au cours de la prochaine année.

Un comité tripartite fédéral, provincial et communautaire, a procédé à l'étude des programmes et services offerts aux détenues sous juridiction fédérale dans les établissements provinciaux. Le comité a déposé son rapport en novembre 1988 et recommandé la consolidation ou le développement de certains programmes à la maison Tanguay. D'autre part, un plan directeur a été élaboré à la maison Tanguay, intégrant la plupart des recommandations du Groupe de travail sur la délinquance féminine. Il présente une approche globale de développement et d'intervention.

Femmes autochtones

Pour faire suite à la stratégie de sensibilisation des communautés autochtones à la violence, amorcée en 1987-1988, une aide technique et financière a été apportée à l'Association des femmes autochtones du Québec par le Secrétariat aux affaires autochtones et le Secrétariat à la condition féminine pour en réaliser les deux dernières phases. C'est ainsi que des chroniques radiophoniques en français, en anglais et en langues autochtones ont été diffusées dans les radios communautaires du milieu et qu'un dépliant a été produit, qui fait état de la situation et informe sur les ressources existantes. Ce dépliant est disponible en français, anglais, cri, inuktitut et montagnais.

Enfin, un court document sur la situation des femmes autochtones au Québec a été produit et distribué par le Secrétariat à la condition féminine.

Représentation des femmes dans les médias

Conscients que les médias constituent des agents de socialisation importants, plusieurs ministères et organismes ont poursuivi ou entrepris des actions dans ce domaine. Notons que le Secrétariat à la condition féminine et le Conseil du sta-

tut de la femme ont continué de publier *À LA UNE au gouvernement* et *La Gazette des femmes.*

Pour sa part, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a fait paraître régulièrement des articles dans la *Terre de chez nous*, un moyen efficace pour fournir des informations pertinentes aux agricultrices. Le ministère des Communications a publié des articles concernant l'évolution des femmes dans les médias dans *Le Bulletin des communications*. Ce bimensuel s'adresse à 2 500 décideurs et décideuses du monde des communications. Le ministère du Travail, quant à lui, a publié à l'occasion de la Journée internationale des femmes 1989, une édition spéciale de sa publication, *L'Agenda*. Ce numéro traçait un portrait de la répartition des effectifs du ministère du Travail et décrivait les initiatives qui sont prises par ce ministère pour améliorer la situation des femmes, tant à l'interne que parmi les clientèles externes. De son côté, le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu (MMSR) a inclus dans son journal interne, *L'Inter Mission*, différents articles portant sur les programmes destinés à la clientèle féminine et sur l'importance d'assurer la participation des femmes aux diverses instances de concertation. Enfin, dans un effort de désexisation de ses publications, le ministère de l'Environnement a commencé à mettre en application les directives contenues dans le guide pour la rédaction de textes non sexistes *Pour un genre à part entière*, produit par le ministère de l'Éducation.

Fait à noter, une table de concertation, réunissant des personnes des milieux de production et de diffusion de vidéoclips et des personnes du Conseil du statut de la femme et des ministères de l'Éducation, des Communications, et des Affaires culturelles, a donné lieu à un plan d'action dans ce domaine. Une des mesures qui y est prévue est une campagne de sensibilisation auprès des jeunes et du public et déjà, la Coordination à la condition féminine du ministère de l'Éducation a réalisé un outil pédagogique destiné au personnel enseignant de niveau secondaire.

Femmes, environnement et loisir

Tel que prévu au plan d'action 1988-1989, une recherche a été ébauchée sur la femme et l'environnement. Le but de cette recherche est d'aider le ministère de l'Environnement à identifier les actions appropriées pour assurer une participation plus active des femmes dans ce domaine.

D'autre part, une étude réalisée par l'Institut québécois de l'opinion publique (IQOP) pour le compte du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, fait état de l'attitude des Québécoises à l'égard du loisir, qu'il s'agisse d'activités physiques, d'artisanat ou de bénévolat. On y analyse les facteurs socio-économiques qui déterminent la participation des femmes à ces activi-

tés, les principaux étant l'âge, le degré de scolarité, le revenu, de même que les responsabilités familiales.

Pour faire suite aux travaux du Comité sur les femmes, le sport et l'activité physique, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a élaboré un plan d'action en la matière qui contient plusieurs mesures incitatives visant à sensibiliser le milieu du sport à la situation particulière des femmes et à valoriser la présence féminine dans les conseils d'administration et la gestion des fédérations sportives. Ce plan 1989 sera rendu public en juin.

D'autre part, deux modules KINO sur 32 ont maintenant implanté le programme «Viactive» dans les départements de santé communautaire (DSC) à travers le Québec. Ce programme permet aux personnes aînées regroupées de prendre en charge leur pratique d'activité physique. On sait que l'on retrouve au sein de cette clientèle une majorité prépondérante de femmes (80 %).

Enfin, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche a accordé, en 1988-1989, une subvention de 103 790 $ au Mouvement québécois des camps familiaux, qui regroupe surtout des familles monoparentales.

Activités à caractère international

Le ministère des Affaires internationales (MAI) a, au cours de l'année, facilité la participation de Québécoises à des rencontres internationales, en fournissant un appui technique et financier approprié. C'est ainsi qu'une représentante du groupe Femmes regroupées pour l'accessibilité au pouvoir politique et économique (FRAPPE) a pu se rendre à New York en août 1988 et qu'une personne du Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence a pu assister à la Conférence internationale sur les maisons d'hébergement tenue au pays de Galles en octobre 1988.

D'autre part, un appui financier a permis la participation de représentantes étrangères à la IIIe Foire internationale du livre féministe tenue à Montréal en juin 1988. De même, une aide financière du MAI a soutenu l'organisation du colloque «Femmes africaines et développement» en septembre 1988 et le colloque «Les femmes et le droit: perspectives internationales» en février 1989.

Le MAI et le MEQ ont également apporté un soutien à la préparation et à la réalisation d'un séminaire portant sur le rôle des systèmes éducatifs dans la promotion de la condition féminine, qui s'est tenu à Québec en octobre 1988. Ce séminaire faisait partie de la programmation de la Conférence des ministres de l'Éducation nationale des pays francophones (CONFEMEN) et regroupait une douzaine de participantes d'Europe et d'Afrique.

Dans le cadre de l'entente France-Québec, toutes les missions agréées par la Commission permanente franco-québécoise ont été réalisées ou le seront sous peu. En effet, des représentantes et représentants français ont été reçus pour des missions portant sur la médiation familiale (septembre 1988), l'image de la femme dans la publicité (avril 1989) et le fonctionnement des structures gouvernementales en condition féminine (juin 1989). Du côté québécois, les trois missions se dérouleront à l'été et l'automne 1989 et auront pour thème la médiation familiale, les femmes dans un contexte d'immigration et la promotion de la vidéo sur les nouvelles technologies de la reproduction.

Recherche

Des efforts se poursuivent pour actualiser les données les plus pertinentes sur les conditions de vie des femmes et pour diffuser l'information. Au cours de 1988-1989, le Secrétariat à la condition féminine (SCF) a produit des indicateurs d'égalité des sexes en vue d'informer le public sur la situation socio-économique des femmes. Une version intégrale a été publiée par Les Publications du Québec sous le titre de *La situation socio-économique des Québécoises: Faits et chiffres* et une version abrégée sera diffusée en juin 1989 par le Secrétariat à la condition féminine.

D'autre part, une mise à jour a été faite du *Sommaire des principales lois québécoises ayant des incidences sur la condition féminine*. Une mise à jour a également été faite de *La recherche sur les femmes au Québec: bilan et bibliographie* par l'Institut québécois de recherche sur la culture. Une subvention de 15 000 $ a été accordée par le SCF pour la réalisation de ce travail.

ÉTAT-EMPLOYEUR

Le plan d'action de l'État-Employeur en 1988-1989 visait l'actualisation du Programme d'accès à l'égalité pour les femmes dans la fonction publique. Les axes d'intervention et les activités et mesures qui y étaient inscrits mettaient en lumière la volonté d'une mise en oeuvre efficace.

L'amélioration du système d'emploi était un axe d'intervention privilégié. À cet égard, il faut souligner la mise en place par le Secrétariat du Conseil du trésor d'un comité pour étudier la question des métiers non traditionnels au sein de la fonction publique. Ce comité a analysé les conditions d'admission aux emplois, dans les différentes directives de classification. Il produira des recommandations qui seront éventuellement intégrées au Programme d'accès à l'égalité pour les femmes. L'écriture aux deux genres ou la féminisation des textes, des directives et des politiques de gestion des ressources humaines est une autre activité réalisée sous cet axe.

Les ministères, les organismes, et l'Office des ressources humaines en tant qu'organisme central, ont canalisé leurs énergies pour coordonner différentes activités relatives à la progression de carrière, tant horizontale que verticale, des femmes. En effet, l'Office a poursuivi la diffusion de la session «démarche d'orientation professionnelle de groupe» auprès du personnel de bureau, techniciens et assimilés. Il a aussi préparé un contenu de session pour les professionnelles. Quant à eux, les ministères et organismes ont poursuivi ou systématisé les programmes de relève féminine à la gestion et l'octroi de libérations pour études.

Le troisième axe du plan d'action était l'accroissement du nombre de femmes dans les catégories d'emploi visées au programme d'accès à l'égalité. L'Office des ressources humaines a mis en oeuvre différents moyens pour attirer et recruter les étudiantes de niveau universitaire. La diffusion d'un dépliant sur le programme d'accès à l'égalité auprès des personnes visitant le Salon carrières et professions, et la mise en place de réserves universitaires en sont quelques exemples.

Au chapitre des objectifs quantitatifs, le Secrétariat du Conseil du trésor avait prévu en déterminer pour les catégories d'emploi de cadres intermédiaires et de personnel de bureau, de niveau technique et assimilé. L'analyse de disponibilité a été amorcée avec un certain retard, compte tenu de la diffusion tardive des données du recensement de 1986.

Enfin, plusieurs activités de formation et d'information ont été réalisées à l'intention des sous-ministres et des personnes chargées de dossier.

Le comité de gestion des ressources humaines des sous-ministres et le Forum des sous-ministres ont été rencontrés en janvier et mars 1989, par le secrétaire du Conseil du trésor. Un mémoire, préparé conjointement avec l'Office des ressources humaines et faisant le point sur le Programme d'accès à l'égalité pour l'ensemble de la fonction publique, ainsi qu'un état de situation par ministère ont été remis aux sous-ministres. Ces documents ont été transmis aux dirigeantes et dirigeants d'organismes par la suite. Les personnes chargées de dossier avaient d'abord été rencontrées en novembre 1988 pour relancer le programme, évaluer les mesures intégrées à leur plan d'action ministériel et discuter des difficultés relevées. Cette rencontre a permis de dégager des pistes à explorer pour l'année 1989-1990.

Les personnes chargées de dossier ont aussi rencontré des représentantes du Secrétariat à la condition féminine et des secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux et du monde municipal, engagées dans l'implantation de programmes d'accès à l'égalité dans leur réseau respectif.

Le Comité interministériel d'accès à l'égalité en emploi a tenu des réunions mensuelles. Ce comité est un lieu de rencontre privilégié. Les efforts réunis des personnes chargées de dossier qui en font partie ont d'ailleurs permis la réalisation de plusieurs projets, dont la Journée du 8 mars et les sessions préparatoires aux concours de promotion.

Le Secrétariat du Conseil du trésor a aussi préparé un dépliant rappelant au personnel de la fonction publique les modalités du Programme d'accès à l'égalité et incitant les femmes à se prévaloir des mesures qui y figurent.

La majorité des activités prévues ont été réalisées et de nouvelles activités ont été planifiées pour l'année qui commence.

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME

C'est dans l'esprit et selon les objectifs de son plan triennal 1985-1988, que le Conseil du statut de la femme (CSF) a poursuivi ses activités en 1988-1989 et qu'il a ouvert de nouvelles pistes de réflexion et d'action. La revalorisation du travail des femmes, l'association des adolescentes à l'objectif d'autonomie, l'accessibilité de l'information du CSF à l'ensemble de la population, l'autonomie des femmes quant à leur santé, leur fécondité et leur intégrité physique, le maintien et le développement de supports collectifs ont constitué ses principaux champs d'intervention au cours de la dernière année.

Le Conseil a notamment réalisé les activités suivantes:

- production d'avis, de mémoires et de recherches sur la réforme de l'aide sociale, les droits économiques des conjoints, les services de garde, l'avortement, les nouvelles technologies de la reproduction, le retrait préventif;
- production de commentaires au gouvernement sur les travailleuses à pourboire, la discrimination dans les avantages sociaux, les sages-femmes;
- poursuite des travaux sur l'équité salariale.

Dans le domaine des communications et de l'information, les actions suivantes ont été accomplies:

- organisation d'une table de concertation sur les vidéoclips et diffusion d'une recherche sur les manifestations du sexisme dans les vidéoclips présentés à la télévision;
- publication de la *Gazette des femmes*;
- production d'une série de douze vidéogrammes contenant des entrevues auprès des principaux invités du Forum international sur les nouvelles technologies de la reproduction, et d'une vidéo sur le thème de l'équité salariale;

- publication de dépliants en matière de santé des femmes: contraceptions douces, relations patiente-médecin;
- soutien aux groupes de femmes pour assurer leur représentation à divers mécanismes de consultation régionaux et provinciaux, dont les tables de concertation et les sommets socio-économiques régionaux;
- sessions d'information aux groupes de femmes ou à d'autres clientèles sur les thèmes de la fiscalité, la réforme de l'aide sociale, le sexisme et la violence dans les vidéoclips, les nouvelles technologies de la reproduction.

ACTIVITÉS 1989-1990

GROUPES DE FEMMES

Groupes de femmes

En regard des groupes de femmes, le gouvernement a retenu dans ses orientations triennales, les objectifs suivants:

- Consolider et développer les mécanismes d'information, de consultation et de concertation entre le gouvernement et les groupes de femmes;
- développer des stratégies novatrices susceptibles d'assurer un meilleur soutien financier aux groupes de femmes;
- faire connaître la contribution des groupes de femmes dans les divers secteurs de la vie en société.

En 1989-1990, voici les activités et mesures qu'on prévoit réaliser dans la poursuite de ces objectifs:

Mécanismes d'information, de consultation et de concertation

- *À LA UNE au gouvernement*, bulletin bimestriel d'information gouvernementale; (SCF)
- rencontre annuelle entre les groupes provinciaux de femmes et le gouvernement; (SCF et ministères)
- réunions d'information thématique sur des sujets d'intérêt pour les groupes de femmes; (SCF et ministères)
- soutien technique et financier aux femmes et aux groupes de femmes participant à divers mécanismes de consultation régionaux et provinciaux tels:
  - commissions parlementaires;
  - sommets socio-économiques régionaux;
  - tables régionales Éducation Main-d'oeuvre;
  - services Accueil et Référence; (SCF, CSF et ministères)
- mise sur pied d'un mécanisme de consultation de femmes d'affaires pour dégager les orientations à prioriser en matière d'entrepreneurship féminin. (MICT)

Financement

- Soutien financier de 800 000 $ à *TRAPPE*, Femmes en tête et à des organismes régionaux pour l'organisation d'activités soulignant le 50e anniversaire de l'obtention du droit de vote des femmes au Québec; (SCF)
- maintien du soutien financier pour des groupes de femmes offrant des services directs à des clientèles féminines en matière de santé, de violence, d'éducation populaire, de formation linguistique et d'emploi; (MSSS, MEQ, MMSR, MCCI)
- reconduction des crédits alloués aux centres de femmes et décision quant à un cadre de financement; (MSSS)
- soutien financier à des groupes de femmes autochtones, des communautés culturelles ou oeuvrant en agriculture. (SAA, MCCI, MAPAQ)

Connaissance des groupes de femmes

- Activités ministérielles et gouvernementales dans le cadre du 50e anniversaire de l'obtention du droit de vote des femmes; (SCF, ministères)
- activités de sensibilisation à l'intégration des Québécoises des communautés culturelles aux activités des groupes de Québécoises d'origine. (MCCI)

ÉGALITÉ DES CONJOINTS

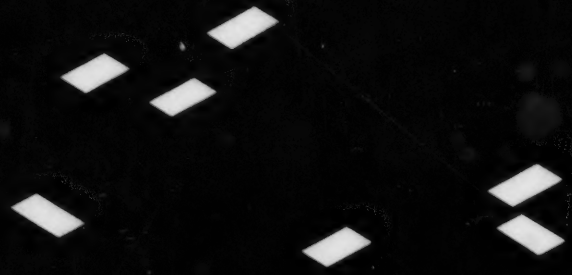

Égalité des conjoints

Au chapitre de l'égalité des conjoints, le gouvernement a retenu dans ses orientations triennales, les objectifs suivants:

- Établir un meilleur équilibre économique entre les conjoints;
- améliorer la protection légale des personnes vivant en union de fait;
- améliorer les services d'aide aux personnes en instance de séparation ou de divorce.

En 1989-1990, voici les activités et mesures qu'on prévoit réaliser dans la poursuite de ces objectifs:

Partage de la richesse familiale

- Dépôt d'un projet de loi modifiant le Code civil pour y inclure la notion de patrimoine familial et modification du régime public de rentes;
  (MJQ, MDCF, MMSR)
- étude sur les incidences fiscales du partage d'actifs entre conjoints dans le secteur agricole, suivie d'une brochure de vulgarisation.
  (MAPAQ)

Médiation en matière familiale

- Implantation progressive des services de médiation sur l'ensemble du territoire québécois.
  (MJQ, MSSS)

Union de fait

- Création d'un comité d'étude sur les conjoints de fait notamment sur la fiscalité.
  (MJQ, MMSR, MFQ, SCF, SAF)

ÉGALITÉ EN ÉDUCATION

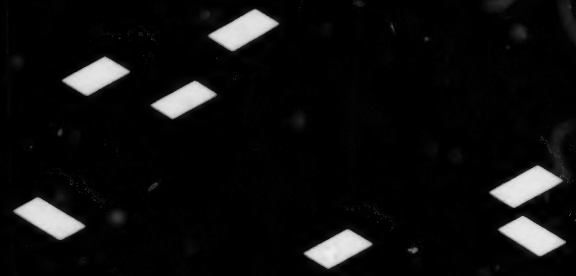

Égalité en éducation

Au chapitre de l'égalité en éducation, le gouvernement a retenu dans ses orientations triennales, les objectifs suivants:

- Favoriser une plus juste représentation des Québécoises à tous les niveaux et à l'intérieur de toutes les disciplines de l'éducation;
- favoriser et soutenir, par l'acquisition d'une formation, le processus de développement et d'autonomie des femmes;
- favoriser et soutenir une formation qualifiante visant une intégration des femmes au marché du travail;
- accroître et assouplir les mécanismes permettant aux femmes des communautés culturelles d'avoir accès à une formation linguistique, générale et professionnelle;
- s'assurer que le contenu et les pratiques en éducation véhiculent des modèles diversifiés et mieux adaptés à la réalité d'aujourd'hui.

En 1989-1990, voici les activités et mesures qu'on prévoit réaliser dans la poursuite de ces objectifs:

Formation générale

- Évaluation de l'utilisation des documents proposant des pratiques non sexistes, produits par la Coordination à la condition féminine et inventaire des productions faites par les commissions scolaires;
  (MEQ)
- sessions de sensibilisation à l'égalité des sexes pour le personnel enseignant du deuxième cycle du primaire;
  (MEQ)
- proposition d'un plan d'action concerté (MESS -universités) en matière de condition féminine;
  (MESS)
- dépôt, pour adoption, d'un ensemble d'activités ministérielles sur la participation des filles et des femmes à la science et à la technologie;
  (MESS, MEQ, MMSR, SCF, CSF)
- dans le cadre du programme de soutien aux activités de diffusion de la culture scientifique et technique:
  - reconduction et évaluation du volet expérimental «Femme, science et technologie»;
  - intégration de modalités pour inciter les revues subventionnées à faire connaître la participation et la contribution des femmes au domaine scientifique et à rejoindre la clientèle féminine en plus grand nombre;
    (MESS)
- attribution du prix Irma-LeVasseur à une ou des filles s'étant signalées dans un domaine scientifique ou technologique;
  (MDCF)
- poursuite de la diffusion, à l'intention des jeunes du secondaire, de la vidéo «D'amour et d'argent» et du guide pédagogique l'accompagnant;
  (MEQ)
- sensibilisation des jeunes du secondaire et du collégial à la carrière entrepreneuriale et production d'une vidéo mettant l'accent sur l'entrepreneurship féminin.
  (MICT, MEQ)

Formation professionnelle

- Mise en application du plan d'intervention pour l'accès des filles et des femmes à la formation professionnelle, notamment:
  - publication et diffusion du rapport «Au-delà des mythes: les hauts et les bas des travailleuses non traditionnelles»;
  - rétro-information et mise à jour de l'utilisation des guides SPRINT (Stratégie pour réussir l'intégration au non traditionnel) et travaux en vue de leur adaptation pour le réseau collégial;

- harmonisation des orientations en matière de condition féminine et de celles contenues dans la politique de formation professionnelle;
  (MEQ)

- maintien de quatre programmes:
  - «Transition-Travail» à quelque 3 000 femmes pour un budget de 2 M$;
  - «Accès à la formation professionnelle»;*
  - «Accès aux carrières technologiques»*;
    (MESS)
  - Initiation aux métiers non traditionnels*;
    (MEQ, MESS, MMSR)

- maintien de deux programmes destinés à hausser la scolarité des bénéficiaires de l'aide sociale et à développer leur employabilité, soit:
  - rattrapage scolaire - programme s'adressant à plus de 6 600 femmes (moyenne mensuelle) pour un budget de quelque 15 M$;
  - retour aux études postsecondaires pour les chefs de famille monoparentale - programme s'adressant à quelque 900 personnes pour un budget de plus de 1,7 M$;
    (MMSR)

- soutien financier de l'ordre de 3 M$ aux services externes de main-d'oeuvre pour les femmes (SEMO-FEMMES), services bénéficiant à quelque 2 300 femmes;
  (MMSR)

- dépôt d'un document d'orientation en matière d'apprentissage;
  (MMSR)

- analyse et évaluation de la pertinence des préalables en mathématique de niveau secondaire dans les programmes de formation professionnelle de niveau collégial;
  (MESS)

- utilisation des programmes existants d'adaptation et de recyclage de la main-d'oeuvre pour les femmes dont les emplois pourraient être affectés par le libre-échange;
  (MMSR)

- production de dépliants traitant de formation et de métiers non traditionnels notamment en génie mécanique et métallurgique;
  (MESS, MMSR)

- formation d'un comité d'étude sur les besoins d'adaptation de la main-d'oeuvre féminine en regard des nouveaux défis du marché du travail tels le libre-échange et les nouvelles technologies.
  (SCF, MMSR, MCCI)

Reconnaissance des acquis

- Poursuite des travaux du Comité interministériel sur la reconnaissance des acquis;
  (MEQ, MESS, MMSR, MCCI, MAPAQ, MICT, SCF)

- mise en place de services de reconnaissance des compétences dans les commissions de formation professionnelle;
  (MMSR)

- élaboration d'un plan d'action sur la base de la politique cadre, ce qui implique:
  - l'élaboration de programmes de formation centrés sur l'acquisition de compétences;
  - la réalisation de plans conjoints de développement de ressources humaines;
  - l'expérimentation de mécanismes de reconnaissance des acquis pour une discipline donnée plutôt que cours par cours;
  - l'établissement d'équivalences entre l'expérience non scolaire et les acquis scolaires;
  - la mise sur pied d'activités de formation hors classe principalement dans le cadre de la formation manquante;
    (MESS)

- production d'un outil d'accueil destiné à la clientèle féminine et servant à l'identification de leurs acquis;
  (MEQ)

- support et élaboration de deux plans d'évaluation pour les responsables du dossier de la reconnaissance des acquis extrascolaires dans les commissions scolaires, soit:
  - plan en formation professionnelle dans les champs où la clientèle féminine est majoritaire;
  - plan en formation générale: langue maternelle et langue seconde;
    (MEQ)

- poursuite des travaux sur les équivalences d'études étrangères en regard des cours de mathématique, chimie et

* Selon l'entente Canada-Québec sur la formation professionnelle.

physique offerts dans le secteur de l'éducation des adultes pour cinq nouveaux systèmes d'éducation;
(MCCI)

- poursuite des travaux sur la reconnaissance des acquis, tant au point de vue de la compétence qu'en regard des acquis extra-scolaires, dans le secteur agro-alimentaire.
(MAPAQ)

Programmes adaptés à certaines clientèles

Agricultrices

- Colloque traitant de la formation professionnelle destinée au personnel oeuvrant en agriculture;
(MAPAQ)

- poursuite du programme «Formation de leaders» s'adressant à quelque 100 femmes: budget de 21 000 $;
(MAPAQ)

- production d'un guide de vulgarisation sur la structure régionale de fonctionnement dans le domaine de la formation professionnelle.
(MAPAQ)

Entrepreneures

- Activités de formation sur le démarrage d'entreprises: budget de 10 000 $;
(MICT)

- outils de support pour les propriétaires - dirigeantes de petites entreprises récemment créées: budget de 30 000 $;
(MICT)

- conception d'un programme de formation sur la croissance d'entreprises pour les entrepreneures: budget de 30 000 $.
(MICT)

Femmes des communautés culturelles

- Bonification du programme québécois de formation linguistique à temps plein destiné à la clientèle inadmissible au Programme national de formation en établissement (PNFE) du gouvernement fédéral:
  - élargissement des critères d'admissibilité aux allocations de dépenses et de services de garde;
  - modulation des horaires;
(MCCI)

- maintien des jours/élèves nécessaires pour la clientèle analphabète majoritairement féminine, inscrite aux cours de français à temps complet;
(MCCI)

- maintien au coût de 400 000 $ du Programme d'aide à la francisation des immigrantes et immigrants (PAFI) avec organisation de services de garde, en collaboration avec les organismes communautaires;
(MCCI)

- maintien du programme de francisation pour les clientèles ayant des besoins d'apprentissage du français reliés à une profession, telle que celle d'infirmière, de domestique, de secrétaire ou de soudeuse;
(MCCI)

- maintien de cours de français adaptés aux besoins des Québécoises des communautés culturelles d'immigration traditionnelle;
(MCCI)

- maintien d'un atelier d'enseignement du français écrit pour les femmes scolarisées dans la région de l'Outaouais;
(MCCI)

- diffusion d'un dépliant d'information en plusieurs langues sur les programmes relatifs à l'apprentissage du français et les services afférents;
(MCCI)

- publication du bulletin bimestriel d'information scolaire et professionnelle *Orientations pour elles* à l'intention des femmes des communautés culturelles.
(MCCI)

Femmes handicapées

- Élaboration d'une problématique faisant état de la situation des femmes handicapées dans leur processus d'accès au marché du travail et à la formation professionnelle.
(MMSR)

Femmes autochtones

- Maintien de l'accès aux programmes de formation professionnelle pour les femmes autochtones.
(MMSR)

Recherche

- Dans le cadre du programme de subventions «Fonds de services aux collectivités»:
  - financement d'une recherche portant sur l'analyse ergonomique des principales contraintes reliées à l'accès des femmes à des postes traditionnellement masculins;
    (MESS)
  - dépôt des recherches suivantes:
    - la monoparentalité et le milieu de vie des familles;
    - la qualité de vie en milieu agricole;
    - la formation des intervenantes en maisons d'hébergement et de transition pour femmes violentées;
      (MESS)
- dans le cadre du Programme d'aide à la recherche sur l'enseignement et l'apprentissage (PAREA) réalisation des recherches suivantes:
  - An Assessment of Feminist Pedagogy;
  - femmes en situation de réintégration au marché du travail.
    (MESS)

ÉGALITÉ DANS LE TRAVAIL ET SÉCURITÉ DU REVENU

Égalité dans le travail

Au chapitre de l'égalité dans le travail, le gouvernement a retenu dans ses orientations triennales, les objectifs suivants:

- Éliminer toute forme de discrimination envers les femmes, qu'elle soit systémique ou intentionnelle, dans le domaine de l'emploi, de la rémunération et de l'accès aux services;
- favoriser une répartition plus égalitaire du travail rémunéré en termes de catégories professionnelles, de secteurs d'activité économique, d'occupations, de classes et de niveaux d'emploi;
- améliorer les conditions de travail de certaines catégories de travailleuses;
- favoriser une meilleure conciliation de la vie familiale et professionnelle;
- assurer un accès égalitaire au monde des affaires.

En 1989-1990, voici les activités et mesures qu'on prévoit réaliser dans la poursuite de ces objectifs:

Programmes d'accès à l'égalité

- Prolongation d'un an (1989-1990) du plan d'action sur les programmes d'accès à l'égalité dans le secteur privé, dans les réseaux de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la santé et des services sociaux et dans le monde municipal;
(SCF, MAM, MEQ, MSSS, MESS)
- soutien technique et parfois financier aux 19 commissions scolaires, 18 collèges et universités, 13 municipalités et organismes périmunicipaux et 11 établissements de santé et de services sociaux engagés dans la mise en oeuvre de programmes d'accès à l'égalité;
(MEQ, MESS, MAM, MSSS)
- activités de sensibilisation et de formation dans chacun de ces réseaux;
(MEQ, MESS, MAM, MSSS)
- implantation de plans d'égalité en emploi expérimentaux dans trois municipalités régionales de comté (MRC) et dans leurs municipalités membres;
(MAM)
- soutien technique aux 17 entreprises privées et organisations engagées dans la mise en oeuvre de programmes d'accès à l'égalité;
(SCF)
- dépôt du rapport du Comité consultatif sur les programmes d'accès à l'égalité dans le secteur privé;
(SCF)
- activités de sensibilisation auprès du public et des entreprises privées;
(SCF)
- évaluation du plan d'action en matière de programmes d'accès à l'égalité et dépôt du rapport sur l'efficacité et l'efficience de l'approche québécoise;
(SCF, MAM, MEQ, MSSS, MESS)
- dévoilement des modalités d'application des programmes d'accès à l'égalité dans les sociétés d'État;
(SCF, MJQ, Conseil du trésor)
- augmentation de la représentation féminine dans la haute fonction publique et dans les conseils d'administration d'organismes relevant du gouvernement;
(MCE, ministères)
- publication de dépliants sur les programmes et les services offerts aux Québécoises désireuses d'intégrer ou de réintégrer le marché du travail.
(MMSR)

Obligation contractuelle

- Campagne d'information à l'intention du public et des organisations concernées;
  (MJQ, MAS, SCF, MCCI, SAA)
- dépôt d'un rapport portant sur l'applicabiiité de la mesure à l'industrie de la construction, suivi d'une consultation des parties patronales et syndicales;
  (MAS, MTQ, MJQ, SCF)
- formation d'un comité assurant le suivi et l'évaluation du programme d'obligation contractuelle.
  (MJQ, MAS, MCCI, SCF, SAA)

Agricultrices et entrepreneures

- Subvention de 15 000 $ aux agricultrices de moins de 40 ans, comme incitatif à l'établissement en agriculture et au partage d'actifs entre conjoints;
  (MAPAQ)
- identification de mesures favorisant l'accès à la propriété pour les agricultrices de plus de 40 ans;
  (MAPAQ)
- utilisation optimale du *Guide d'établissement et de gestion*, notamment par:
  - l'élaboration d'un troisième outil d'animation;
  - la création de groupes de référence pour soutenir les utilisatrices;
    (MAPAQ)
- élargissement du programme «Jeunes promoteurs» aux personnes de plus de 30 ans qui se sont absentées du travail pour raisons parentales;
  (MICT)
- sensibilisation des entrepreneures aux avantages de participer aux réseaux d'affaires;
  (MICT)
- élaboration d'un guide d'information sur les programmes menant à une carrière entrepreneuriale pour les jeunes;
  (MICT, SAJ)
- sensibilisation des femmes à la carrière d'entrepreneure, notamment:
  - participation à des salons;
  - publication d'articles dans les revues féminines et dans les magazines *Affaires Plus et PME*;
    (MICT)
- maintien du fichier des femmes d'affaires;
  (MICT)
- maintien des banques de ressources féminines en milieu agricole et entrepreneurial;
  (MAPAQ, MICT)
- diffusion du portrait de l'entrepreneure.
  (MICT)

Conditions de travail

- Dépôt d'un avant-projet de loi modifiant la Loi sur les normes du travail;
  (MMSR)
- mise à jour des études d'impact sur le taux du salaire minimum;
  (MMSR)
- diffusion des résultats d'une enquête de trois ans sur les conditions de travail des personnes travaillant à temps partiel:
  - article dans la revue *Le Marché du travail*;
  - tiré à part de l'article pour diffusion aux organisations syndicales et patronales et aux groupes de femmes.
    (MTQ)

Conciliation vie professionnelle et familiale

- Adoption et mise en oeuvre de la politique sur les services de garde à l'enfance et en conséquence:
  - modifications à la Loi sur les services de garde à l'enfance et au règlement sur les services de garde en garderie qui en découle;
    (MDCF, OSGE)
  - adoption du nouveau programme d'aide et d'exonération financière pour les parents;
    (OSGE, MMSR)
  - adoption d'une nouvelle formule de financement des services de garde régis;
    (OSGE)
- développement de 1 968 places autorisées dans les services de garde en garderie et en milieu de travail et de 1 140 places dans les services de garde en milieu familial dans le cadre d'une planification régionale et de 3 095 places en milieu scolaire;
  (OSGE)

- expérimentation de nouveaux modes de garde;
(OSGE)

- expérimentation de services de garde estivale pour les enfants d'âge scolaire;
(OSGE)

- élaboration, en collaboration avec les organismes concernés, d'exigences en matière de qualifications des responsables de garderies;
(OSGE)

- plan de conformité s'adressant aux garderies qui ne respectent pas le règlement relatif aux qualifications du personnel de garde en garderie;
(OSGE)

- élaboration de politiques et procédures sur l'utilisation des budgets gouvernementaux destinés à la formation et au perfectionnement;
(OSGE)

- programme d'évaluation et de soutien à la qualité des services en garderie;
(OSGE)

- élaboration d'un instrument de mesure pour la sélection des responsables de familles de garde;
(OSGE)

- préparation d'un document à l'intention des parents, sur les lois et règlements régissant leur service de garde, les responsabilités du personnel de direction et du personnel de garde, la composition et le rôle du conseil d'administration ou du comité consultatif de parents;
(OSGE)

- élaboration de documents d'information relatifs à l'implantation de services de garde, à l'intention de groupes promoteurs;
(OSGE)

- production d'un dépliant d'information sur la fiscalité, à l'intention des responsables de familles de garde.
(OSGE)

Recherche

- Enquête sur la situation des garderies en 1989;
(OSGE)

- prise en compte de la main-d'oeuvre féminine dans l'établissement des portraits des secteurs d'activité économique susceptibles d'être touchés par des changements technologiques et organisationnels, dont le libre-échange et les changements de marché;
(MMSR)

- production et diffusion d'études, d'enquêtes ou de documents d'information sur:

  . l'accréditation des personnes non syndiquées;
  (MTQ)

  . le système d'analyse des conventions collectives et des effectifs syndicaux;
  (MTQ)

  . la présence des femmes dans les instances syndicales décisionnelles;
  (MTQ)

  . enquête bisannuelle sur la fréquence et les caractéristiques des avantages sociaux en prenant en considération la variable «congé de maternité»;
  (MTQ)

- examen de façons de publier des données sur les échelles salariales selon le sexe et la syndicalisation;
(MTQ)

- révision continue du système d'analyse des conventions collectives;
(MTQ)

- mise à jour à partir des données du recensement de 1986 de l'étude sur les femmes des communautés culturelles et leur intégration au marché du travail;
(MCCI)

- étude sur l'apport économique des femmes en agriculture.
(MAPAQ)

Sécurité du revenu

Au chapitre de la sécurité du revenu, le gouvernement a retenu dans ses orientations triennales, les objectifs suivants:

- Intégrer dans ses politiques de sécurité du revenu la reconnaisance du travail effectué au foyer auprès de jeunes enfants;
- assurer une meilleure sécurité économique aux femmes âgées, aux femmes bénéficiaires d'aide sociale et aux femmes chefs de famille monoparentale;
- assurer une meilleure harmonisation du système de transfert et du système d'imposition.

En 1989-1990, voici les activités et mesures qu'on prévoit réaliser dans la poursuite de ces objectifs:

Sécurité du revenu

- Implantation de la loi et du règlement sur la sécurité du revenu;
  (MMSR)
- consultation et adoption d'un projet de refonte de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite;
  (MMSR, MJQ, MCDF)
- élaboration d'un projet de politique en matière de fixation des pensions alimentaires;
  (MMSR, MJQ, SAF, SCF)
- analyse des incidences du règlement de l'Office des services de garde à l'enfance sur les programmes de sécurité du revenu;
  (MMSR)
- production d'un état de situation de la pauvreté au Québec;
  (MMSR)
- rencontres d'information sur les ententes de sécurité sociale avec d'autres pays, à l'intention des Québécoises issues des communautés culturelles.
  (MCCI)

SERVICES ADAPTÉS À LA RÉALITÉ FÉMININE

Santé

Au chapitre de la santé, le gouvernement a retenu dans ses orientations triennales, les objectifs suivants:

- S'assurer que les soins donnés aux femmes soient adaptés à leurs besoins particuliers et tiennent compte aussi bien de l'ensemble des dimensions de la personne que de ses différents milieux de vie;
- lutter contre les stéréotypes qui prévalent au sein du milieu socio-sanitaire.

En 1989-1990, voici les activités et mesures qu'on prévoit réaliser dans la poursuite de ces objectifs:

Santé mentale

- Mise en oeuvre de la politique en santé mentale;
  (MSSS)
- création d'un groupe de travail conjoint (Comité de santé mentale – CSF – groupes de femmes) chargé d'alimenter la réflexion et les orientations en regard de la santé mentale des femmes et des interventions appropriées;
  (MSSS)
- dévoilement des orientations et d'un plan d'action sur l'usage et l'abus des psychotropes;
  (MSSS)
- formation du personnel du réseau oeuvrant en santé mentale en matière d'intervention de groupe auprès des femmes.
  (MSSS)

Périnatalité

- Adoption d'orientations en matière de périnatalité;
  (MSSS)
- élaboration d'un cadre juridique régissant l'implantation de projets-pilotes sur la pratique de la profession de sage-femme;
  (MSSS)
- consultation et adoption d'orientations en matière de services obstétriques en centre hospitalier.
  (MSSS)

Nouvelles technologies de la reproduction

- Consultation de divers milieux sur les nouvelles technologies de la reproduction;
  (MSSS)
- dévoilement de la position ministérielle sur certains éléments du rapport du comité mixte sur les nouvelles technologies de la reproduction humaine et mise en oeuvre des mesures;
  (MSSS)
- organisation d'un événement public d'information sur les nouvelles technologies de la reproduction.
  (MSSS)

Planification des naissances

- Élaboration du programme cadre sur les services de planification des naissances.
  (MSSS)

Orientations en matière de santé et services sociaux

- Publication et amorce de la mise en oeuvre des nouvelles orientations gouvernementales en matière de santé et de services sociaux;
  (MSSS)
- collaboration à des projets de recherche féministes reliés aux domaines de la santé et des services sociaux;
  (MSSS)
- monographie sur les femmes à partir des données de l'enquête Santé Québec, portant sur divers aspects de leur santé et de leur bien-être et sur certaines clientèles prioritaires.
  (MSSS)

Soutien aux ressources

- Soutien financier et technique aux ressources communautaires établies par les groupes de femmes.
(MSSS)

Maladies transmises sexuellement

- Consultation sur un projet de plan d'action pour réduire l'incidence des maladies transmises sexuellement (MTS) comportant des mesures de sensibilisation, de dépistage, de traitement et de recherche;
(MSSS)

- réalisation de la troisième phase de la campagne de communication sur la prévention des MTS et du SIDA.
(MSSS)

Violence

En regard de la violence, le gouvernement a retenu dans ses orientations triennales, les objectifs suivants:

- Assurer la sécurité et la protection des victimes de violence ou d'actes criminels;
- améliorer les services sociaux et judiciaires fournis aux victimes de violence et à leurs agresseurs;
- briser les stéréotypes entourant le phénomène de la violence faite aux femmes.

En 1989-1990, voici les activités et mesures qu'on prévoit réaliser dans la poursuite de ces objectifs:

Violence

- Maintien du financement accordé aux maisons d'hébergement et élaboration d'un nouveau plan de financement;
(MSSS)
- poursuite des travaux du comité interministériel chargé de l'application des politiques en matière de violence conjugale et familiale;
(MJQ, MSSS, MSP)
- maintien du soutien financier et technique aux ressources communautaires offrant des services d'aide aux conjoints violents;
(MSSS)
- mise en oeuvre continue des plans de concertation régionaux en matière de violence conjugale et, en conséquence:
(MSSS, MJQ, MSP)
  - formation des policiers et policières, et des agents et agentes de probation en regard de l'intervention en matière de violence conjugale;
(MSP)
  - programme de formation de trois jours sur le dépistage, l'identification et l'intervention en matière de violence conjugale pour les nouveaux agents et agentes de probation et le personnel spécialisé en milieu carcéral;
(MSP)
  - analyse des données statistiques sur les cas de violence conjugale et d'abus physiques et sexuels à l'égard des enfants, compilées par les services de police et les substituts du Procureur général;
(MSP, MJQ)
- maintien du soutien financier à la permanence téléphonique établie pour diriger les victimes de violence vers le service d'aide le plus approprié;
(MJQ)
- aide financière aux organismes de femmes des communautés culturelles qui mènent des interventions dans le domaine de la violence;
(MCCI)
- mise en place de mécanismes pour informer les femmes des communautés culturelles, dès leur arrivée au Québec, de la législation applicable en matière de violence familiale;
(MCCI)
- soutien informationnel et technique à deux projets de recherche sur le traitement judiciaire des dossiers de violence conjugale;
(MJQ)
- sensibilisation et formation des constables spéciaux autochtones en matière de violence conjugale et d'abus sexuels chez les jeunes;
(MSP)
- application de la politique de la Sûreté du Québec en matière de violence faite aux femmes par les constables spéciaux autochtones;
(MSP)
- subvention de 142 500 $ sur trois ans à l'Association des femmes autochtones du Québec pour l'embauche d'une per-

sonne responsable du dossier de la violence en milieu autochtone;
(SAA)

- maintien d'une aide financière pour les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS);
(MSSS)

- poursuite de l'implantation, dans toutes les régions, de la nouvelle version du guide d'intervention et de la trousse médico-légale pour les victimes d'agression à caractère sexuel et formation afférente des policières et policiers municipaux, et des agentes et agents de probation;
(MSP)

- diffusion, auprès des instances concernées, du rapport d'évaluation sur l'implantation de la nouvelle trousse médico-légale et suivi des recommandations concernant la cueillette de données, la formation, le développement et l'adaptation des services médico-psychosociaux aux besoins de la clientèle;
(MSSS, MJQ, MSP)

- mise en place, au coût de 414 000 $, des équipements techniques nécessaires à recueillir la preuve en matière d'abus sexuel à l'égard des enfants (projet de loi C-15);
(MSP)

- implantation de trois nouveaux centres d'aide aux victimes d'actes criminels;
(MJQ)

- élaboration d'un programme de formation et d'un guide d'intervention pour les bénévoles des centres d'aide;
(MJQ)

- en regard des personnes âgées:
  - tenue d'un colloque sur la violence et les personnes âgées;
  - diffusion de la vidéo *S'en sortir*;
  - activités d'information et d'orientation en matière de prévention du crime;
  - poursuite des activités de la Fondation de la Sûreté du Québec;
(MSP)

- publication du rapport du groupe de travail sur les abus à l'endroit des personnes âgées;
(MSSS)

- examen de la réglementation des édifices publics et adoption de mesures correctives quant à leur accessibilité et sécurité.
(MTQ)

PROMOTION DE LA RÉALITÉ FÉMININE

Au chapitre de la promotion de la réalité féminine, le gouvernement a retenu dans ses orientations triennales, les objectifs suivants:

- Favoriser une meilleure reconnaissance de la réalité des femmes;
- assurer une meilleure prise en compte de cette réalité;
- promouvoir une meilleure représentation des femmes dans les médias.

En 1989-1990, voici les activités et mesures qu'on prévoit réaliser dans la poursuite de ces objectifs:

Femmes sans abri

- Dépôt de recommandations visant à améliorer certains services à la clientèle des sans-abri; (MMSR)
- diffusion, par les Publications du Québec, de la recherche sur les femmes itinérantes ou dites sans abri intitulée Sans toit ni voix. (SCF)

Femmes en milieu carcéral

- Mise en place de services de santé physique et mentale appropriés pour la clientèle féminine incarcérée, notamment:
  - recyclage du personnel en regard de la philosophie de gestion de l'incarcération; (MSP)
  - développement d'un service de santé physique et d'un programme axé sur la prévention; (MSP, MSSS)
  - élaboration de mécanismes de concertation avec les ressources spécialisées pour développer des modalités de prise en charge de la clientèle psychiatrique; (MSP, MSSS)
  - mise sur pied, au coût de 75 000 $, d'une ressource d'hébergement communautaire pour accueillir la clientèle psychiatrique dans la région de Montréal (L'Intervalle); (MSP, MSSS)
  - développement, au coût de 35 000 $, d'une ressource d'accompagnement en milieu ouvert comme mesure de réinsertion sociale (Diogène); (MSP, MSSS)
- poursuite du programme d'information et de prévention en matière de toxicomanie à la maison Tanguay et développement d'un programme similaire à la maison Gomin; (MSP)
- négociation d'ententes de service avec les milieux spécialisés pour le traitement des toxicomanes; (MSP, MSSS)
- élaboration d'un projet d'intervention, de sensibilisation et de référence aux ressources spécialisées, à l'intention des personnes toxicomanes de la maison Tanguay; (MSP)
- maintien, sous condition de la participation du gouvernement fédéral, au coût de 30 000 $, du projet «continuité famille», permettant l'accueil des enfants des détenues trois jours/semaine (maison Tanguay); (MSP)
- mise en oeuvre continue du plan d'accueil dans les établissements de détention et information à la clientèle; (MSP)
- réalisation, au coût de 20 000 $, du projet «service d'accueil dans la communauté», dans la région de Québec, comme mesure de réinsertion sociale; (MSP)
- poursuite, au coût de 30 000 $, du programme «d'attaché social à la cour» dans la région de Québec, comme alternative à l'incarcération. (MSP)

Femmes autochtones

- Subvention de fonctionnement à l'Association des femmes autochtones du Québec;
(SAA)

Connaissance de la réalité féminine

Soutien aux femmes et aux groupes de femmes

- Activités ministérielles et soutien aux groupes de femmes dans le cadre de la Journée internationale des femmes;
(CSF, SCF, ministères)
- soutien informationnel et financier à la participation des groupes de femmes à des salons, expositions, colloques, etc.;
(SCF, ministères)
- soutien informationnel et technique aux groupes de femmes des communautés culturelles dans leur travail de consolidation;
(MCCI, CSF)
- support financier et informationnel à la Fédération des agricultrices du Québec;
(MAPAQ)
- production d'un répertoire de 1917 à 1940 sur l'obtention du droit de vote des femmes.
(MAC)

Représentation des femmes dans les médias

- Publication d'articles sur l'évolution de la situation des femmes dans les médias, dans le *Bulletin des communications*;
(MCQ)
- diffusion d'informations d'intérêt pour les agricultrices, et les entrepreneures dans les médias;
(MAPAQ, MICT)
- diffusion d'informations sur la réalité des Québécoises des communautés culturelles dans les médias;
(MCCI)
- participation à des salons, expositions, etc.;
(ministères)
- production de publications exemptes de connotations sexistes;
(MENVIQ)
- poursuite des travaux de la table de concertation (milieu de la production et de la diffusion de vidéoclips, et gouvernement), sur le phénomène du sexisme et de la violence dans les vidéoclips;
(CSF, MAC, MEQ, MCQ)
- consultation des groupes de femmes sur la classification des films et vidéos et publication dans la *Gazette officielle* du projet de règlement pour le commerce au détail du matériel vidéo;
(MAC)
- sessions de perfectionnement pour le personnel enseignant afin de l'aider à contrer le sexisme et la violence dans les vidéos.
(MEQ)

Support et sensibilisation du personnel des ministères et de leurs réseaux

- Poursuite des activités de sensibilisation du personnel des ministères et de leurs réseaux à une meilleure prise en compte de la réalité féminine;
(MAPAQ, MCCI, MMSR, MSSS)
- participation de la répondante à la condition féminine au groupe de travail sur le projet bioalimentaire des années 1990;
(MAPAQ)
- réseau d'information pour les répondantes et répondants régionaux.
(MAPAQ)

Femmes et politique municipale

- Activités d'information et de formation pour susciter la participation des femmes à la politique municipale.
(MAM)

Femmes et environnement

- Réalisation d'une recherche sur la femme et l'environnement afin d'identifier les intérêts, le degré d'engagement et l'influence des femmes dans ce domaine.
(MENVIQ)

Femmes et loisir

- Mise en oeuvre d'un plan de promotion relatif à la participation des femmes aux activités de loisir, notamment dans les domaines de l'activité physique et des sports incluant les mesures suivantes:
  - consultation de l'ensemble des fédérations sportives sur la définition de l'indicateur «femmes» dans la politique de reconnaissance et de financement de ces fédérations;
  - valorisation du rôle de la femme entraîneure dans le cadre de l'année de l'entraîneur (1989);

- colloque sur le thème *Femme et gestion sportive.*
(MLCP)

- développement de deux nouveaux programmes s'adressant aux personnes âgées dans le cadre de VIACTIVE;
(MLCP)

- soutien financier aux organismes communautaires et de loisir.
(MLCP)

Femmes et crédit

- Réimpression et diffusion de la brochure *Les femmes et le crédit.*
(SCF)

Activités à caractère international

- Intégration d'un volet sur la condition féminine dans la planification des activités à caractère international;
(MAI, SCF)

- soutien financier à des rencontres culturelles, économiques, commerciales, éducationnelles ou autres, en conformité avec les orientations triennales et le plan d'action annuel en matière de condition féminine;
(MAI)

- soutien technique et financier à la participation des représentantes du gouvernement ou de groupes de femmes à des rencontres d'organismes internationaux;
(MAI)

- tenue de séminaires d'identification et de formation au Sénégal et en Côte-d'Ivoire en collaboration avec le Comité international des femmes africaines pour le développement;
(CIFAD, MICT, MAI)

- élaboration d'un dossier pour la diffusion d'ateliers sur le démarrage d'entreprises du MICT en Afrique;
(MICT, MAI)

- développement, en collaboration avec un organisme non gouvernemental québécois, d'un mémoire d'identification de projets pour financement par l'Agence canadienne de développement international (ACDI);
(MAI)

- soutien financier à des projets de développement rural en Afrique francophone.
(MAI)

Recherche

- Recherche sur la consommation culturelle des femmes et sur le profil socio-démographique des femmes artistes qui présentent des demandes d'aide financière;
(MAC)

- diffusion de *La situation socio-économique des femmes; Faits et chiffres;*
(MCQ - Les Publications du Québec, SCF)

- diffusion, version grand public, d'un abrégé *La situation socio-économique des femmes; Faits et chiffres;*
(SCF)

- tenue à jour et diffusion du *Sommaire des principales lois québécoises ayant des incidences sur la condition féminine.*
(SCF)

ÉTAT-EMPLOYEUR

État-Employeur

Le Programme d'accès à l'égalité pour les femmes de la fonction publique

Le Conseil du trésor a élaboré le Programme d'accès à l'égalité pour les femmes de la fonction publique. Ce programme traduit une volonté bien arrêtée d'atteindre une représentation féminine plus équitable dans les catégories d'emplois de la fonction publique où les femmes sont sous-représentées. Il vient consolider les mesures amorcées antérieurement par les ministères et organismes et permet de mettre de l'avant de nouvelles mesures.

Objectifs

L'écart constaté entre le taux de représentation des femmes dans la fonction publique et dans la population active, dans le bassin des diplômées et le bassin potentiel interne, a permis de déterminer des objectifs quantitatifs.

Ces objectifs visent une augmentation de la présence féminine dans les catégories d'emplois étudiées, soit le personnel d'encadrement supérieur, professionnel et enseignant, agent de la paix et ouvrier. Ces objectifs sont cependant fondés sur les possibilités de recrutement et de promotion de chacun des ministères et organismes.

Ce programme cherche également à poursuivre l'amélioration du système d'emploi de la fonction publique de manière à éviter à l'avenir des effets d'exclusion discriminatoires.

Il veut de plus renforcer les pratiques et habitudes assurant à toutes et à tous l'égalité d'accès et l'égalité des résultats.

Enfin, il permet, à compétence égale, de favoriser de façon temporaire les femmes lors de la dotation des emplois appartenant aux catégories où elles sont sous-représentées.

Taux de représentation féminine

	1987[1] %	1990[2] % visé
Cadres supérieures (I à V)	7,16	12,00
Professionnelles et enseignantes	21,00	27,50
Ouvrières	1,00	3,00
Agentes de la paix	5,30	7,50

1) Données fournies par l'Office des ressources humaines
2) Objectifs quantitatifs du Programme d'accès à l'égalité

En 1989-1990, voici les activités et mesures qu'on prévoit réaliser dans la poursuite de ces objectifs:

Amélioration du système d'emploi

- Amélioration du cadre administratif et révision au besoin des politiques et directives régissant la gestion des ressources humaines; (SCT)
- analyse des recommandations du comité sur la problématique des métiers non traditionnels: agentes de la paix, ouvrières, personnel de bureau et techniciennes; (SCT)
- modification, au besoin, des directives de classification permettant l'intégration d'un plus grand nombre de femmes dans

les métiers non traditionnels.
(SCT)

Progression de carrière horizontale et verticale

- Services d'orientation pour les femmes de la fonction publique de manière à faciliter la prise en charge de leur carrière;
(ORH, ministères, organismes)
- poursuite des sessions relatives à une démarche d'orientation professionnelle pour le personnel de bureau, de niveau technique et assimilé;
(ORH)
- réalisation, à titre expérimental, d'une session relative à une démarche d'orientation professionnelle pour le personnel professionnel féminin;
(ORH)
- poursuite du «Programme de relève féminine à la gestion»;
(ministères, organismes)
- analyse de la pertinence d'établir des programmes de formation permettant aux femmes de la fonction publique d'accéder à des métiers non traditionnels (projet-pilote) et cela, en conformité avec les recommandations du comité sur la problématique des métiers non traditionnels;
(SCT)
- soutien à la poursuite d'études et à l'obtention de diplômes dans des domaines de pointe susceptibles d'offrir des débouchés dans la fonction publique, surtout ceux où il y a sous-représentation féminine;
(ministères, organismes)
- soutien à la réalisation de stages dans les secteurs d'activité où les femmes sont sous-représentées.
(ministères, organismes)

Accroissement du nombre de femmes dans les catégories d'emplois déterminées au Programme d'accès à l'égalité

- Préférence accordée, à compétence égale, au recrutement et à la promotion de candidatures de femmes déclarées aptes, en application du programme d'accès à l'égalité;
(ministères, organismes)
- poursuite de la pratique assurant la présence des femmes comme membres de comités d'évaluation.
(ministères, organismes)

Augmentation de la représentation des femmes dans la catégorie d'emploi encadrement intermédiaire

- Intégration des objectifs quantitatifs de la catégorie d'emploi encadrement intermédiaire au Programme d'accès à l'égalité.
(SCT)

Augmentation de la représentation des femmes dans certains corps d'emploi de la catégorie personnel de bureau, de niveau technique et assimilé

- Intégration d'objectifs quantitatifs pour cette catégorie d'emploi au Programme d'accès à l'égalité.
(SCT)

Augmentation du nombre de femmes susceptibles de se présenter à des concours de recrutement et de promotion

- Préférence accordée à l'embauche de femmes pour les emplois occasionnels et comme stagiaires ou étudiantes dans les secteurs d'activité où elles sont sous-représentées;
(ministères, organismes)
- poursuite de la diffusion d'appels de candidatures pour le recrutement auprès de services de placement de femmes;
(ORH)
- participation aux journées et salons «carrières».
(ORH)

Activités d'information et de formation et d'évaluation

- Poursuite des rencontres avec les personnes chargées de dossier afin d'assurer leur formation et faciliter l'implantation et le suivi du programme d'accès à l'égalité;
(ORH)
- information aux sous-ministres et aux dirigeantes et dirigeants d'organismes sur le déroulement du Programme d'accès à l'égalité;
(SCT, ORH)
- évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'accès à l'égalité.
(SCT)

CONSEIL DU STATUT
DE LA FEMME

Conseil du statut de la femme

Objectifs

Avec l'année 1989-1990, le Conseil du statut de la femme (CSF) amorce un nouveau plan triennal. L'objectif de l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec reste plus que jamais valable. Dans le contexte sociétal actuel, il importe d'élargir les perspectives et d'aborder la condition des femmes sous un angle plus global. L'association avec d'autres partenaires, la création de nouvelles alliances, la découverte et la participation à divers lieux de pouvoir et de décision seront autant d'approches à développer.

Le CSF visera donc à soutenir les femmes individuellement et collectivement dans des démarches qui les amèneront à construire une société adaptée à ce qu'elles sont, *à ce qu'elles veulent être*, de sorte qu'elles puissent façonner leur avenir.

Conscient que la concrétisation de l'égalité entre les hommes et les femmes se confronte à des formes de discrimination et à des barrières de plus en plus subtiles, le CSF, dans son mandat d'information, ciblera davantage ses actions sur les lieux où se prennent les décisions affectant la vie quotidienne des femmes, afin de contribuer à changer les mentalités.

Plusieurs objectifs plus spécifiques orienteront l'action du CSF: favoriser la prise en charge par les femmes de leur santé et de leur intégrité physique et mentale, veiller à ce que les intérêts des femmes soient pris en compte dans les domaines touchant la famille, adapter les conditions d'exercice du travail aux besoins des femmes et agir sur l'environnement social, physique et économique.

Par les volets d'interventions qui lui sont propres et qui découlent de son mandat, le CSF entend notamment réaliser, au cours de l'année 1989-1990, les activités suivantes:

Études, analyses et recherches

- Production de la 3e édition du répertoire statistique national sur la condition féminine à partir du recensement de 1986;
- production de 10 portraits statistiques socio-économiques régionaux;
- analyse de la situation économique des femmes âgées ainsi que des questions touchant la santé, les loisirs, le logement, le transport, les réseaux de relations;
- étude de la notion de conjoint de fait dans les lois et programmes gouvernementaux;
- identification des lieux régionaux de décision et de développement de mécanismes permettant aux femmes d'y participer (santé et services sociaux);
- analyse régionale de l'accès aux services de planification des naissances et d'interruption de grossesse;
- inventaire des recherches dans le domaine de la santé des femmes au travail;
- analyse de la littérature portant sur la situation démographique du Québec;
- analyse des services juridiques actuels en matière familiale: services de médiation, de perception des pensions alimentaires, etc.;
- production d'un rapport de recherche sur l'aménagement du temps de travail;
- recherche inter-organismes sur l'effet de la féminisation de certaines professions sur la pratique professionnelle;
- état de la situation de la réglementation en matière de pornographie dans les municipalités.

Avis et commentaires au gouvernement

Le Conseil compte formuler des avis et commentaires au gouvernement sur les sujets suivants:

- nouvelles technologies de la reproduction;
- femmes sans abri;
- diverses politiques gouvernementales annoncées:
  - organisation des services de santé et services sociaux
  - périnatalité
  - régimes complémentaires de retraite
  - congés de maternité et parentaux.

Information et sensibilisation

- Production et distribution du magazine bimensuel *La Gazette des femmes*;
- concours Eméritas-Déméritas 1989;
- production d'outils d'animation et d'une affiche pour l'ensemble des femmes du Québec désirant souligner le 8 mars;
- publication de chroniques et d'un dossier spécial à l'occasion du 50e anniversaire du droit de vote des femmes;
- maintien d'un service de renseignements et de plaintes pour répondre aux demandes d'information venant des femmes ou des groupes;
- définition et mise en oeuvre d'un plan d'information et de sensibilisation à l'intention de certaines clientèles cibles sur les nouvelles technologies de la reproduction;
- rencontres avec les milieux de recherche et des intervenants dans le domaine de la santé afin de les sensibiliser aux besoins des femmes;
- information aux groupes de femmes et à d'autres clientèles sur des thèmes tels que le droit de la famille, le travail, etc.

Animation

- Soutien aux groupes de femmes pour assurer leur représentation à divers mécanismes de concertation régionaux, entre autres les sommets socio-économiques et les tables d'éducation et de main-d'oeuvre.

ANNEXES

ANNEXE A

Liste des organisations engagées dans la mise sur pied de programmes d'accès à l'égalité

Secteur privé

1986-1987	1987-1988	1988-1989
• Canadair	• Domtar Inc.	
• Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec	• Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)	
• Culinar	• Provigo Distribution Inc.	
• Dominion Textile	• Québécor	
• Fiducie du Québec	• Sico	
• Gaz Métropolitain	• Ultramar Canada Inc.	
• Industrielle Services Techniques (IST)		
• Papiers Perkins		
• Lavalin		
• Schering Canada		

Secteur parapublic

Commissions scolaires

1986-1987	1987-1988	1988-1989
• Commission des écoles catholiques de Québec	• Commission scolaire La Neigette	• Commission scolaire du Long-Sault
• Commission scolaire Baldwin-Cartier	• Commission scolaire Beauport	• Commission scolaire du Sault-Saint-Louis
• Commission scolaire Eastern Québec	• Commission scolaire Chutes de la la Chaudière	• Commission scolaire de Rouyn-Noranda
	• Commission scolaire Victoriaville	• Commission scolaire Châteauguay
	• Commission scolaire Yamaska	• Commission scolaire Côte-de-Beaupré
	• Commission scolaire Mille-Îles	• Commission scolaire Des Chênes
	• Commission scolaire Lakeshore	
	• Commission scolaire Outaouais-Hull	
	• Commission des écoles catholiques de Montréal	
	• Commission scolaire Lac Témiscamingue	

1986-1987	1987-1988	1988-1989
	Collèges et universités	
· Cégep Édouard-Montpetit · Collège Marie-Victorin · Université du Québec à Montréal · Université Laval	· Université de Montréal · Collège Montmorency · Télé-Université · Université Concordia · Cégep La Pocatière · Cégep Baie-Comeau · Cégep Lionel-Groulx · Collège Vanier	· Collège Ahuntsic · Collège de Joliette-de-Lanaudière · Collège de Sherbrooke · Collège de Jonquière · Université de Sherbrooke · Université McGill
	Réseau de la santé et des services sociaux	
	· Hôpital Ste-Justine de Montréal · Centre de services sociaux de Québec	· Centre hospitalier de l'Université Laval · Centre des services sociaux d'Abitibi-Témiscamingue
	· CLSC Rivière-des-Prairies · Centre d'accueil Cinquième saison à Lauzon · Centre d'accueil Le Blanc Sommet	· Centre local de services communautaires St-Léonard · Centre d'accueil L'Envol Inc. (Assomption) · Centre d'accueil Jean-Olivier Chénier À venir: établissement avec comité paritaire CEQ
	Monde municipal	
· Aylmer · Mont-Laurier · Montréal · Sherbrooke	· Alma · La Salle · Rimouski · Trois-Rivières	· Boucherville · Laval · Québec · Commission des transports de la Communauté urbaine de Québec (CTCUQ) · Communauté urbaine de Montréal (CUM)

ANNEXE B

Liste des sigles

CSF	: Conseil du statut de la femme
MAC	: Ministère des Affaires culturelles
MAI	: Ministère des Affaires internationales
MAM	: Ministère des Affaires municipales
MAPAQ	: Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MAS	: Ministère des Approvisionnements et Services
MCCI	: Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration
MCQ	: Ministère des Communications
MCE	: Ministère du Conseil exécutif
MEQ	: Ministère de l'Éducation
MESS	: Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science
MENVIQ	: Ministère de l'Environnement
MFQ	: Ministère des Finances
MICT	: Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie
MJQ	: Ministère de la Justice
MLCP	: Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche
MMSR	: Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu
MRQ	: Ministère du Revenu
MSSS	: Ministère de la Santé et des Services sociaux
MSP	: Ministère de la Sécurité publique
MTQ	: Ministère du Travail
MDCF	: Ministre déléguée à la Condition féminine
ORH	: Office des ressources humaines
OSGE	: Office des services de garde à l'enfance
SAA	: Secrétariat aux affaires autochtones
SCF	: Secrétariat à la condition féminine
SCT	: Secrétariat du Conseil du trésor
SAF	: Secrétariat à la famille
SAJ	: Secrétariat à la jeunesse

Dépôt légal — 2e trimestre 1989
ISBN 2-550-19813-1

Gouvernement du Québec
Ministère du Conseil exécutif
Secrétariat à la condition féminine